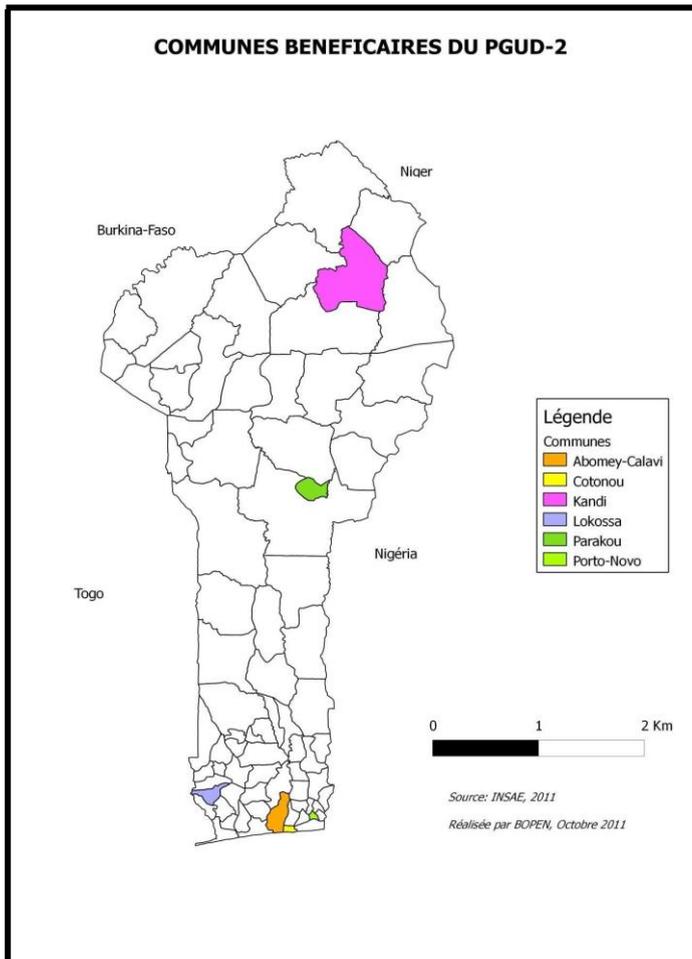


REPUBLIQUE DU BENIN

EVALUATION INDEPENDANTE – RAPPORT D'ACHEVEMENT PGUD-2

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME (MEHU)
SECOND PROJET DE GESTION URBAINE DECENTRALISEE
CELLULE DE PILOTAGE ET DE SUIVI (CPS)



RAPPORT FINAL

Par Mr. Koffi Idao John EGBETO, Consultant International

INVESTTEK GROUP

BP : 20736 Lomé – TOGO; Tél: 22 25 60 65;
Email: kofi-egbeto@investtekgroup.com

Cotonou, 10 Septembre 2012

Tables des Matières

Liste des Abréviations.....	1
Synthèse et Conclusion.....	3
Introduction.....	8
I – Méthodologies.....	10
II – Caractéristiques Socio-Economiques et Environnementales des Communes Bénéficiaires.....	12
III – Objectifs et Description du Projet.....	20
IV – Résultats Obtenus dans la mise en œuvre du PGUD-2.....	30
V – Gestion Fiduciaire du Projet et Suivi Evaluation des Indicateurs de Performance.....	72
VI – Impacts du Projet PGUD-2.....	82
VII – Articulation avec les Bailleurs de Fonds.....	85
VIII - Leçons Tirées et Recommandations.....	88
Conclusion.....	91
Annexes.....	92

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AFD	Agence Française de Développement
APD	
APS	Avant-Projet Détaillé
BOPEN	Avant-Projet Sommaire
BTP	Bénin Option Environnement
CALS	Bâtiments et Travaux Publics
CCLS	Comité d'Arrondissement de Lutte contre le SIDA
CDC	Comité Communal de Lutte contre le SIDA
CGI	Centre de Développement Communautaire
CET	Centre Général des Impôts
CPS	Centre d'Enfouissement Technique
CLS	Cellule de Pilotage et de Suivi
CPR	Comités Locaux de Suivi
CQLS	Cadre de Politique de Réinstallation
DAO	Comité de Quartier de Lutte contre le SIDA
DAF	Dossier d'Appel d'Offre
DGID	Direction Administrative et Financière
DHAB	Direction Générale des Impôts et des Domaines
DQE	Direction de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base
DST	Devis Quantitatif Estimatif
DTS	Direction des Services Techniques
DST	Droit de Tirage Spécial
DT	Direction des Services Techniques
EES	Direction Technique
EIE	Etude Environnementales et Sociale
EPP	Etude d'Impact sur l'Environnement
IAS	Ecole Primaire Publique
IEC	Instructions aux Soumissionnaires

IDA	Information – Education - Communication
IST	Association International de Développement
KFW	Infection Sexuellemer - 1
MEHU	Banque de Développement Allemande (kreditanstalt fürwiederaufbau)
MOD	Ministère de l’Environnement, de l’Habitat et de l’Urbanisme
MO	Maître d’Ouvrage Délégué
MTPT	Maître d’Ouvrage
ODM	Ministère des Travaux Publics et des Transports
ONG	Objectifs de Développement pour le Millénaire
PAACO	Organisation Non Gouvernementale
PARC	Programme d’Appui à l’Agglomération de Cotonou
PGIE	Plan d’Actions de Recasement et de Compensation
PGUD-2	Plan de Gestion d’Impacts Environnementaux
PGUD	Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
PME	Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
PTF	Petites et Moyennes Entreprises
RFU	Partenaire Technique et Financier
RGPH	Registre Foncier Urbain
RFI	Troisième Recensement Général de la Population et de l’Habitation
SAP	Rapport Financier Intérimaire
SAIC	Stratégie d’assistance au pays
SG	Service d’Appui aux Initiatives Communautaires
SONEB	Secrétaire Général
SERHAU	Société Nationale des Eaux du Bénin
TDR	Société d’Etudes Régionales d’Habitat et d’Aménagement Urbain
UFLS	Termes de Référence
	Unité Focale de Lutte contre le SIDA

SYNTHESE ET CONCLUSION

Le Gouvernement du Benin a conclu avec la Banque Mondiale la mise en œuvre du Projet de gestion Urbain Décentralisé -PGUD-2 qui a connu deux phases de financement à la suite de l'insuffisance des fonds du crédit initial pour couvrir les priorités identifiées:

- Le crédit initial de l'Accord de Crédit IDA, 4117-BEN : Il est entré en vigueur le 8 Mars 2006. Le coût total du Projet s'élève à US\$ 37,6 millions dont : i) Banque Mondiale : US\$ 35 millions ; ii) Etat Béninois : US\$ 1,4 millions et iii) Communes : US\$ 1.2 millions.
- Le Financement additionnel de l'Accord de Crédit IDA, 4490 BJ : Il est entré en vigueur le 16 Juin 2009. Le coût total est de US\$ 47,09 millions dont : i) Banque Mondiale : US\$ 40 millions ; ii) Etat Béninois : US\$ 4.730 millions ; iii) Communes : US\$ 2,360 millions.

Le PGUD-2 (initial et additionnel) devrait être clôturé le 31 Décembre 2010, mais il a été prorogé au 31 Mars 2012, puis au 30 Juin 2012.

Les Composantes du PGUD-2- Crédit Initial- 4117-BEN comporte 4 composantes opérationnelles :

- Composante A: *Renforcement de la capacité des municipalités dans la gestion des services urbains*
- Composante B : *Infrastructures de base en milieu urbain.*
- Composante C: *Participation et intégration communautaires.*
- Composante D: *Gestion des déchets de la ville de Porto-Novo*

Le PGUD-2 /Financement Additionnel vise à renforcer la composante B du crédit initial dans les villes à statut particulier à savoir Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

La Maitrise d'ouvrages Déléguée de ces composantes est assurée par deux agences suivant la répartition ci-après :

- SERHAU-SA pour les composantes A, C et une partie de la composante D ;
- AGETUR-SA pour la composante B et une partie de la composante D.

Au terme de six années d'exécution, les résultats suivants ont été obtenus :

Résultats de la Composante A

L'exécution de cette composante a porté essentiellement sur la réalisation de nombreuses études, la formation et la fourniture d'équipements aux divers acteurs du Projet. Tout ce qui a été prévu dans cette composante avec la non objection de la Banque Mondiale, a été exécuté à l'exception d'une seule étude portant sur la stratégie de développement du secteur urbain reportée pour être exécutée dans le cadre du prochain projet urbain en préparation. Au nombre des études, il y a :

- ***Les études sur les recettes locales:*** Elles ont conduit à une meilleure organisation du système fiscal et non fiscal ayant produit des résultats sensibles en terme d'amélioration des ressources financières des Communes. Ces études ont également permis l'adoption de manuel de procédures de gestion financière et comptable moderne renforçant ainsi la gouvernance des Communes ;
- ***Les études sur les procédures et organisation institutionnelle :*** Elles ont permis la mise en place de nouveaux organigrammes avec des attributions plus claires et des fiches de carrière prenant en compte la motivation du personnel. Depuis la mise en œuvre des organigrammes, les Communes ont pu accroître le nombre de leurs agents suivant un recrutement assez rigoureux ;
- ***Les études techniques sur les infrastructures, génie civil et environnement.*** Elles ont conduit à la programmation des travaux neufs et la construction des ouvrages d'assainissement, de drainage et de voirie dans les communes bénéficiaires ainsi que la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures communautaires tels que les kiosques à eau et des modules de salles de classes. La stratégie nationale de gestion des déchets pour définir les principes directeurs et les orientations stratégiques ainsi que la définition des options stratégiques de la gestion de ce secteur a été élaborée ;
- ***L'étude sur l'Archivage :*** A l'issue de cette étude, les communes ont été équipées de salles d'archives modernes aménagées et répondant aux principales normes admises en la matière. Des Archivistes ont été recrutés et la mission a pu constater que les documents des mairies visitées ont été bien traités ;
- ***Etudes visant l'Administration Centrale :*** Ces études ont porté sur le renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés de l'Etat (MUHRFLEC, MEF, MDGLAAT, MPDEAP, MEPN) et la CPS/PGUD-2 en vue d'une meilleure coordination des activités sur le terrain ;
- ***Lutte contre le Sida :*** Les études ont permis l'élaboration d'un plan d'actions de renforcement de la lutte contre la pandémie en milieu urbain dans les communes à statut particulier.

Au-delà des études, la composante A, a financé beaucoup de formations des acteurs impliqués dans l'exécution du projet et les différentes structures bénéficiaires (Communes, Ministères, CPS/PGUD-2) ont été dotés de fournitures de bureau et équipements tels que véhicules, motos, matériel informatique, mobilier de bureau etc..

Résultats de la Composante B

- **Les Etudes** : Les services de consultants recouvrent les différents services associés à la réalisation des travaux, à savoir : (i) les études d'ingénierie, (ii) les missions de surveillance et de contrôle de l'exécution des travaux, (iii) l'évaluation d'impact environnemental et social, et (iv) l'assistance technique aux PME attributaires des travaux et diverses missions spécifiques.
- **Les travaux** : Conformément à l'Accord de Crédit initial (Crédit 4117-BEN), il a été prévu l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur des distances de l'ordre de 4,5 kilomètres à Cotonou, 1,8 kilomètres à Porto-Novo, 8,8 kilomètres à Parakou, 3 kilomètres à Abomey-Calavi, 2,4 kilomètres à Kandi et 1,9 kilomètres à Lokossa. Dans l'Accord de Financement Additionnel (Crédit 4490-BJ), il a été prévu à la clôture du projet au moins 9,6 kilomètres de voirie urbaine dans les villes principales et 10,8 kilomètres de réseaux de drainage dans ces mêmes villes. Soit un total de 32000 ml de voies pavées et 15 100 ml de collecteurs prévus (Crédit initial et Financement Additionnel).

Au 30 Juin 2012, le PGUD2 a permis de réaliser :

- 37 633 ml de voies pavées,
- 1 335.33 ml de voies rechargées,
- 45 500 ml de caniveaux d'assainissement secondaire,
- 15 414 ml de collecteurs d'assainissement primaire

L'exécution des travaux a enregistré quelques retards dus aux difficultés de mise en place des fonds de contrepartie des Communes et de l'Etat en particulier, au sous-équipement et inexpérience de certaines entreprises et à des facteurs exogènes tels que la manque de ciment, les pluies. Sur le plan de la mise en œuvre de PGIE et PARC, les actions y relatives se sont globalement bien déroulées. Enfin les objectifs prévus dans cette composante ont été dépassés.

Résultats de la Composante C

La Composante comporte les activités suivantes : i) les Etudes techniques relatives à la réalisation et le contrôle d'un certain nombre d'ouvrages ; ii) les Etudes sur la mise en place de structures comme les Comités de Développement de Quartiers ; iii) les Equipements et les fournitures ; iv) les Travaux.

- **Les études réalisées** : Toutes les études programmées ont été réalisées. Concernant les études techniques elles consistaient en la définition d'un plan architectural qui intègre le mode de vie des bénéficiaires dans leur milieu réel.

- **Les études sur la mise en place des Comités de Développement de Quartiers :** Ces études ont permis de mettre en place à la clôture du PGUD-2, 14 CDQ (Comité de Développement de Quartiers) dans les 6 communes fortement appuyés par les Services d'Appui aux Initiatives Communautaires –SAIC- instaurés dans les 6 communes. Les SAICs en collaboration avec les CDQ ont activement participé à la définition des projets locaux, participé à la mise en œuvre des plans de réinstallation. Il convient de souligner le rôle important que joue aussi les Comités Locaux de Suivi-CLS- présidés par les Secrétaires Généraux des Mairies concernées et dont la mission est de superviser l'exécution du projet au niveau local.
- **Les Travaux exécutés :** Il s'agit de la réhabilitation des infrastructures sociales et économiques dans les quartiers pauvres ciblés par le projet, notamment des écoles primaires, des centres de santé de base, des petits marchés et magasins, des kiosques à eau, des Centres de Développement Communautaires-CDC-, des latrines et des places publiques.

Résultats de la Composante D

L'exécution de cette composante se caractérise par : i) les Etudes techniques et environnementales et plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides ; ii) les travaux d'infrastructure ; iii) le renforcement des capacités ; iv) Fournitures et Equipements

- **Etudes :** Il y a eu plusieurs études dont des missions d'études techniques d'exécution, de contrôle et surveillance des travaux qui ont permis d'aboutir à la réalisation des travaux prévus dans cette composante.
- **Renforcement des Capacités :** Les activités ci-après ont été exécutées : i) mise en place d'une Cellule de Gestion des déchets solides ; ii) équipements de la Cellule ; iii) formation des collecteurs d'ordure, des opérateurs de décharge et des services municipaux de gestion des déchets solides.
- **Elaboration du Plan d'action stratégique** pour la gestion des déchets solides : il a été procédé à la sélection du site de la décharge et à sa conception, à l'évaluation complète de ses effets environnementaux et sociaux et à la mise en œuvre des programmes de sensibilisation.
- **Travaux d'infrastructure :** Les activités ci-après ont été menées : i) la destruction des dépotoirs sauvages d'ordures; ii) la construction de 9 points de regroupement sur les 12 qui sont prévus, iii) l'acquisition de 42 bacs à ordures; iv) La construction de la décharge de Takon; v) la construction d'infrastructures scolaires, de centre de santé, d'aire de jeux, d'adduction d'eau, d'électrification et l'aménagement de la voie d'accès à Aidjèdo, comme mesures d'accompagnement financées dans le cadre de la construction de la décharge de Takon,

Impacts du Projet

Composante A : En mettant l'accent sur le renforcement des capacités de gestion dans les communes, le PGUD-2 a produit les impacts suivants :

Toutes les communes sans exception ont eu une amélioration appréciable de leurs ressources. La mise en œuvre du Manuel de procédure favorise le traitement rapide des informations, assure une meilleure circulation de l'information. L'adoption d'un nouvel organigramme a favorisé une meilleure définition des attributions et responsabilités minimisant ainsi les conflits.

La dotation en équipements et fournitures a contribué à la modernisation du travail favorisant une meilleure condition de travail, la production de rapports de meilleure qualité en un temps record, le déplacement plus fréquent des agents sur les sites des projets de la Commune. En bref, le PGUD-2 a permis d'accroître l'efficacité et l'efficiency des systèmes et processus de gouvernance urbaine et d'améliorer la génération des revenus.

Composante B : La réalisation des infrastructures de base, a eu les impacts positifs suivants : création d'emploi, stimulation du secteur privé, protection de la population contre les inondations ; retombés économiques ; amélioration de la santé publique notamment pour les personnes les plus faibles (enfants et vieillards) ; facilitation de la communication sociale à travers le rapprochement de la population avec les services communaux et de l'Etat compte tenu du « désenclavement » obtenu par les voiries aménagées ; augmentation de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre de projets communautaires comme la voirie et l'assainissement.

Composante C : Il est à retenir les impacts suivants dans la promotion des initiatives et de l'approche participative dans les communautés de base:

Regain de confiance de la population à la base par le fait d'être associée aux choix prioritaires des investissements (écoles, centres de santé, centres de développement communautaires, marchés, kiosques à eau etc..) car il arrive souvent que des projets soient réalisés sans qu'ils s'adaptent aux besoins de leurs bénéficiaires tout simplement parce que ces derniers n'ont pas été consultés et associés ;

Création de la dynamique d'approche participative : La naissance des CDQ et des SAICs favorise cette dynamique qui est un facteur clé de l'appropriation et de la pérennité des projets

Composante D : En dotant Porto-Novo d'un Plan stratégique de gestion de déchets, en détruisant des dépotoirs sauvages d'ordures, en réhabilitant d'anciens points de regroupement, en aménageant de nouveaux sites et en construisant un Centre d'Enfouissement Technique des déchets solides, le PGUD-2 a renforcé la salubrité et la prévention sanitaire de la ville..

Pour conclure, le PGUD-2 a donné pleine satisfaction dans : i) son exécution globale, ii) sa gestion financière et technique, iii) le respect des procédures de passation de marché, iv) le suivi-évaluation des indicateurs de performance, v) les impacts sur les bénéficiaires. Un bémol toutefois, les Fonds de Contrepartie des Communes et particulièrement de l'Etat ont de par leur retard, ralenti quelque peu l'exécution du projet mais sans le compromettre.

INTRODUCTION

La Conférence des forces vives de la Nation tenue en février 1990 a marqué l'ouverture d'une nouvelle ère de réformes destinées à engendrer des évolutions politiques et institutionnelles majeures caractérisées par la mise en œuvre de la décentralisation et de la déconcentration soulignant ainsi la volonté de rupture avec l'Etat centralisateur et unique décideur. En effet, la Constitution du 11 décembre 1990 confirme ce principe (Art. 150 à 153) en reconnaissant le droit de libre administration à des collectivités territoriales jouissant de l'autonomie financière et dirigées par des organes élus. Cependant, les premières élections communales et l'installation des conseils municipaux n'auront lieu qu'en 2002-2003 marquant ainsi les premiers pas de la décentralisation politique du pays. La réforme a prévu un seul niveau d'administration locale composé de 77 communes dont trois (3) à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou), qui constituent le cadre institutionnel pour l'exercice de la démocratie à la base et de la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques locales.

Dans cette perspective encourageante de gestion participative et démocratique du pays, le Bénin reste et demeure confronté, comme la plupart des autres pays africains, aux problèmes liés à l'urbanisation et à la croissance vertigineuse de la population.

Selon le rapport d'ONU-Habitat intitulé « l'Etat des Villes dans le Monde 2008/2009 », le taux d'augmentation de la population urbaine en Afrique est le plus élevé du monde (3.3 pourcent par année) et le continent abrite actuellement 17 des 100 villes ayant le plus fort taux de croissance. Si les tendances actuelles sont maintenues, en 2050 plus de la moitié de la population en Afrique sera urbaine et les villes africaines abriteront près du quart de la population urbaine mondiale, i.e. environ 1,2 milliard de personnes.

Au Bénin, le taux d'urbanisation est de 41%, mais il augmente rapidement avec un taux de croissance annuel de la population urbaine qui se situe à 5%. Le parc limité des investissements d'infrastructure et le manque d'accès aux services de base rendent les conditions d'existence de la population difficiles dans de nombreux quartiers et empêchent les villes béninoises de tirer parti des avantages des économies d'échelle qui accompagnent normalement l'urbanisation.

Conscient de la nécessité impérieuse de relever ce défi, le Gouvernement du Bénin, a initié de 1993 à 1997 avec l'aide des Partenaires au développement du secteur, notamment la Banque Mondiale et le Fonds d'Aide et de Coopération, le Projet de Réhabilitation et de Gestion Urbaine (PRGU) qui a permis de réhabiliter une bonne partie des infrastructures urbaines par le biais de pavage des rues, de construction et de curage des caniveaux ayant amélioré la qualité de l'environnement à Cotonou, Porto-Novo et Parakou.

A la clôture du PRGU, le Gouvernement a sollicité et obtenu le concours financier de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement-AFD-, pour un autre projet de développement urbain : PGUD-1 (Projet de Gestion Urbaine Décentralisé, phase 1) couvrant les Communes uniquement à statut particulier : Cotonou, Porto-Novo, Parakou.

Fort du succès du PGUD-1 et surtout de l'impact très positif sur les bénéficiaires, le Gouvernement a de nouveau sollicité l'appui de la Banque Mondiale pour la mise en œuvre de la deuxième phase du Projet de Gestion Urbaine Décentralisé, le PGUD-2 qui est entré en vigueur le 8 Mars 2006 et clôturé le 29 Juin 2012.

Le PGUD-2 a pour objectif principal d'accroître l'accès aux infrastructures et services de base des habitants des villes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) et de trois villes secondaires (Abomey-Calavi, Kandi et Lokossa). Il vise également à renforcer la capacité des services techniques et financiers des administrations communales et de l'Etat, en vue d'améliorer les ressources nécessaires pour assurer l'entretien des équipements et infrastructures urbains mis en place.

Le PGUD-2 comporte quatre composantes, à savoir :

- Composante A - « Renforcement des capacités de gestion municipale »
- Composante B - « Infrastructure de base »
- Composante C - « Participation et intégration des communautés »
- Composante D - « Gestion des déchets solides de Porto-Novo »

L'objet de ce rapport d'achèvement au terme de 6 ans d'exécution du PGUD-2 est d'évaluer les résultats obtenus dans sa mise en œuvre, la gestion fiduciaire y relative et les impacts du projet sur les bénéficiaires dans le processus de la lutte contre la pauvreté tout en tirant les leçons qui s'imposent pour une meilleure coopération entre le Benin et les Partenaires Techniques.

I/ METHODOLOGIE

1.1 But de l'évaluation indépendante

Le but de l'évaluation est d'exprimer une opinion professionnelle et indépendante sur l'exécution technique du second Projet de Gestion Urbaine Décentralisé (PGUD-2) à la fin de la période de sa mise en œuvre et éclairer les différents acteurs impliqués sur : les résultats atteints par rapport aux objectifs , le niveau de réalisation des indicateurs prévus, les impacts directs et indirects ainsi que les acquis du projet, la gestion fiduciaire, les difficultés rencontrées, les leçons tirées et les recommandations visant une meilleure exécution des projets futurs de gestion urbaine décentralisée au Benin.

2.2 Méthodologie et portée de l'évaluation

L'évaluation a été réalisée en accord avec les principes et techniques d'évaluation des besoins des bénéficiaires qui font généralement appel aux techniques les plus couramment utilisées dans l'évaluation des bénéficiaires telles que les entretiens structurés et les focus-groupes. L'évaluation a fait également recours aux méthodes d'enquêtes par sondage, par échantillonnage. Un questionnaire/guide d'entretien a été utilisé à cet effet.

L'évaluation a déterminé les apports qualitatifs et quantitatifs du Projet aux différents bénéficiaires et les éventuelles améliorations significatives qu'il a apportées dans le renforcement de capacité de gestion des Communes bénéficiaires, la promotion des initiatives et de l'approche participative dans les communautés de base et l'accroissement de l'accès aux infrastructures et service de base des habitants desdites Communes.

Les activités spécifiques suivantes ont été menées :

- Vérification des activités réalisées par les agences d'exécution et les autres acteurs en conformité avec celles décrites et planifiées dans les documents du Projet ;
- Visite d'un échantillon représentatif des travaux réalisés et équipements acquis dans le cadre du projet en vue d'une bonne appréciation des activités réalisées ;
- Evaluation des indicateurs de performance et du niveau d'appropriation des activités par les bénéficiaires directs et indirects ;
- Vérification de la praticabilité des mécanismes de mise en œuvre des activités par les agences d'exécution et détermination du rapport coût-efficacité et adéquation entre les ressources humaines, matérielles et financières utilisées et le niveau des résultats atteints ;
- Vérification de toutes les activités et informations documentées ;
- Recueil des éléments d'information sur l'impact des activités financées par le Projet.

La mission s'est appuyée sur une documentation fournie par la CPS, la SERHAU et l'AGETUR. Une prise de connaissance générale du projet, de son contexte et de son déroulement par une revue documentaire a été effectuée dans un premier temps. Cette étude des documents a permis à la mission de connaître l'évolution du projet depuis son identification à son achèvement.

Des entretiens ont ensuite été menés avec le Comité de Suivi et de Coordination (COSUCO), la Cellule de Pilotage et de Suivi (CPS), l'Agence d'Exécution des Travaux Urbains (AGETUR), la Société d'Etudes Régionales, d'Habitat et d'Aménagement Urbain (SEHRAU), les ministères impliqués, les bailleurs de fonds, les Communes bénéficiaires particulièrement les Maires et Cadres de Cotonou, Porto-Novo, Abomey-Calavi, Lokossa, Parakou et Kandi, les Comités Locaux de Suivi (CLS), les CDQ (Comité de Développement de Quartier), en vue de recueillir les différentes appréciations.

Une observation physique des composantes a été effectuée pour mesurer l'évolution de chacune d'elle et des entretiens ont été menés avec les populations sur les infrastructures et les équipements fournis par le projet afin d'en apprécier les impacts.

La présente évaluation a été faite du 5 Juin au 7 Juillet 2012 et a couvert toute la période de l'exécution du PGUD-2, c'est-à-dire depuis la mise en vigueur de l'Accord de Crédit initial le 8 Mars 2006 et celle du Financement Additionnel le 16 Juin 2009 et leurs clôtures prorogées jusqu'au 30 Juin 2012.

II CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES DES COMMUNES BENEFICIAIRES

Le PGUD-2 couvre six Communes : 3 Communes à statut particulier : Cotonou, Porto-Novo, Parakou et 3 Communes secondaires : Abomey-Calavi, Lokossa et Kandi. Au sein de chaque commune, des quartiers cibles ont été identifiés pour bénéficier des infrastructures et ouvrages dans le cadre du projet.

2.1 LA COMMUNE DE COTONOU

Cotonou est situé sur le cordon littoral entre le Lac Nokoué et l'Océan Atlantique. La ville est coupée en deux par un canal, la lagune de Cotonou, creusée par les Français en 1855. Trois ponts assurent la liaison entre les deux rives. La ville est limitée au nord par la Commune de So-ava (lac Nokoué), au sud par l'Océan Atlantique, à l'est par la Commune de Sèmè-Kpodji et à l'ouest par la Commune d'Abomey-Calavi. Elle couvre une superficie de 79 Km².

Connue dans toute l'Afrique de l'Ouest pour son marché de 20 hectares (Dantokpa), ses Zémidjans (motos-taxis) et sa pollution (due à l'utilisation d'essence frelatée, le kpayo), Cotonou est une ville vivante en pleine effervescence, bien loin de l'image caricaturale d'une Afrique figée dans la ruralité. Sa population est officiellement de 761 137 habitants en 2006, cependant il est très probable que la ville avoisine 1,2 million d'habitants en 2011.

Le relief est caractérisé par des dépressions longitudinales parallèles à la côte et bas-fonds érodés par l'écoulement des eaux pluviales qui communiquent avec le lac.

La Ville de Cotonou est divisée en 13 arrondissements et 144 quartiers de ville. Les chefs des arrondissements sont des adjoints au maire. Elle est l'une des trois communes à statut particulier du Bénin, ce qui renforce les compétences et les responsabilités de la ville dont les organes municipaux sont : i) le conseil municipal composé de 45 élus (organe délibérant); ii) le maire qui forme avec ses 16 adjoints (les trois Adjoints et les Chefs d'Arrondissement) la municipalité (organe exécutif).

Capitale économique du Benin, Cotonou abrite les deux tiers des industries du pays et est le siège des principales entreprises et banques du pays ainsi que celui de la plupart des institutions gouvernementales. La ville est dotée de portes de sortie aérienne, maritime, fluviale vers Porto Novo et des axes terrestres qui desservent l'ensemble de la sous-région et en particulier le Togo, le Nigeria, le Niger, le Burkina Faso.

Les domaines dans lesquels l'économie locale s'est particulièrement illustrée par ses dynamiques multiformes sont : i) le commerce ; ii) l'artisanat alimentaire ; iii) les services. Ils sont à l'origine d'une recomposition profonde des marchés des biens et de capitaux, embrassant des circuits économiques bien au-delà des frontières du pays. Cotonou est désormais une des plaques tournantes du commerce informel de la sous-région, notamment à cause de la proximité de la frontière avec le Nigéria.

Du point de vue infrastructures socio- communautaires, la ville de Cotonou demeure la commune qui bénéficie de plus d'infrastructures à cause de son statut de capitale économique du Bénin et pourtant elle est sujette à des inondations cycliques en raison de sa situation géographique.

Photo 1 : Inondation à Cotonou



Sur le plan des ressources, les recettes fiscales et non fiscales étaient de FCFA 7 265 195 255 en 2005 avant le démarrage du PGUD-2 contre 8 898 217 112FCFA en 2011

Dans le cadre du Projet, les quartiers suivants ont été ciblés :

- **Les quartier Houenoussou** : Il est situé sur un site constitué à 60% de bas-fonds et marécages et soumis à de graves inondations annuelles.
- **Le quartier Avotrou** : Il est situé à près de 90% en zone marécageuse et soumis aussi à de graves inondations du fait de l'installation des populations dans ses zones non constructibles.

2.2 LA COMMUNE DE PORTO-NOVO

Situé au sud du Bénin à 30 km de Cotonou, la ville de Porto-Novo est limitée au nord par les communes d'Akpro-Misséré, d'Avrankou et d'Adjarra ; au sud par la commune de Sèmè-kpodji ; à l'est par la commune d'Adjarra, à l'ouest par la commune des Aguégoué. Elle s'étend sur 5.213 ha pour une superficie urbanisable de 4.415 ha avec un rythme de croissance spatiale de 2,6%. L'espace de la ville contient 430 ha de bas-fonds et compte une population de 223 552 répartie dans 5 arrondissements et 86 villages et quartiers.

Capitale du Dahomey le 22 Juin 1894, Porto Novo a perdu ses attributs de capitale vers les années 60 et 70 avec le transfert de la Présidence et des Ministères à Cotonou. Avec l'avènement du Renouveau Démocratique en 1990, le statut de capitale du Bénin a été confirmé à nouveau et la ville connaît un nouvel essor avec la mise en oeuvre d'un programme spécial dont la réhabilitation de Porto Novo dans ses fonctions de capitale, avec le transfert progressif des institutions de l'Etat, l'amélioration du cadre de vie des populations par la réfection ou la création d'infrastructures et un projet d'aménagement des berges de la lagune.

L'une des préoccupations majeures de la ville est le problème de traitement des déchets. En effet, Porto-Novo produit, par jour, 145 tonnes de déchets dont 35% seulement sont transportés et traités hors de la ville. Moins de la moitié des déchets restants sont collectés par des ONGs et acheminés vers des points de regroupement qui débordent faute de levage des containers. Les parties basses des berges restent des foyers d'insalubrité du fait qu'elles constituent un lieu privilégié du déversement de déchets et d'installation d'habitat précaire.

Photo 2 : Bac à ordures déposé à Houinnè Ganto-Porto Novo



Sur le plan économique, Porto-Novo repose essentiellement sur le secteur informel. Le secteur formel n'est pas développé. Cette situation est favorisée par la perméabilité des frontières bénino-nigériane. On ne note pas une spécialisation de la ville dans une activité économique précise. Cependant, Porto-Novo demeure la métropole des grands commerçants béninois aux chiffres d'affaires relativement importants.

Les fils et filles de Porto-Novo s'investissent à 47,28% dans le secteur tertiaire. Ils pratiquent principalement le commerce dont le développement est favorisé par le grand voisin qu'est le Nigeria. Le second secteur qui mobilise la population de Porto-Novo est bien l'industrie manufacturière (26,29%). Les entreprises industrielles implantées et immatriculées sur le territoire de la commune sont en nombre limité. Par contre, l'artisanat est un élément majeur de la spécificité de la ville notamment en terme d'emploi et de revenu. Quant au secteur primaire, il est inexistant (2,65% de la population), ce qui montre que la population de Porto-Novo n'est pas agricole. Les activités économiques sont largement dominées par les femmes qui dirigent plus de 56% des établissements recensés notamment dans le commerce. La population active est jeune et 54% des chefs d'entreprises commerciales et de services ont moins de 30 ans. Le circuit « moderne » dans lequel on rencontre en majorité les Yoruba s'est développé avec le boom pétrolier du Nigeria en 1973. La proximité géographique de ce pays et les liens ethniques favorisent des échanges plus ou moins légaux entre les commerçants à travers d'une part le développement d'un secteur qualifié d'informel et d'autre part l'expansion de la zone urbaine.

Sur le plan financier, les ressources fiscales et non fiscales de la Commune de Porto-Novo s'élevaient avant le PGUD-2 à FCFA 451 552 836 en 2005 contre 824 601 073 FCFA en 2011.

Les quartiers défavorisés retenus dans le cadre du projet PGUD-2 sont :

- Djassin au sud de cette ville dans le 3^{ème} arrondissement et comprenant les sous-quartiers Djassin Daho, Djassin-Zounmé, Adjinan Sud, Adjinan Nord, Houlinda 2, Avakpa Kpodji, Avakpa Tokpa, et Doun-Foun Tokpa.
- Gbodjè situé au nord de la ville dans le 4^{ème} arrondissement et dont la topographie est celle d'un plateau avec des dolines provoquant des zones d'inondation.
- Djégan-Daho et Tokpota situés respectivement à l'est et à l'ouest de la ville, ces quartiers périurbains en cours de formation connaissent une rapide extension, avec l'émergence de plus en plus prononcée de populations pauvres, ayant un accès limité aux services urbains et aux infrastructures socio-communautaires. La précarité de ces sites, les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement, la faible praticabilité des voies d'accès et les inondations fréquentes font de ces deux quartiers les plus défavorisés de la ville de Porto-Novo.

2.3 LA COMMUNE DE PARAKOU

Parakou est le chef-lieu du département du Borgou et Capitale régionale du Nord Bénin. En cette qualité, elle abrite des directions départementales et beaucoup d'agences régionales .

Située au centre de la République du Bénin à 407 km de Cotonou, Parakou est une commune à statut particulier constituée de trois (3) arrondissements et 41quartiers de ville. Sa population avoisinerait les 200 000 habitants. Les trois quart de cette population sont installés dans la zone véritablement urbanisée, le reste se retrouvant dans les périphéries. Elle couvre 441 km² et est limitée au nord par la Commune de N'Dali, au sud-est et sud-ouest par la Commune de Tchaourou.

Parakou abrite la deuxième Université du Bénin (UP) créée en 2001. Elle constitue un important carrefour des grands axes routiers (Cotonou-Communes et pays de l'hinterland) ; c'est surtout le terminus de la voie ferrée qui quitte Cotonou, capitale économique du Bénin.

L'une des préoccupations de la Commune est la dégradation des voies urbaines ; l'inexistence d'un plan de circulation routière pour la ville ; l'inexistence d'un parking pour les gros porteurs ; l'exiguïté des voies urbaines ; l'insalubrité du cadre de vie. Il existe cependant, un réseau embryonnaire d'assainissement constitué de caniveaux couverts (1.000 ml) et de caniveaux à ciel ouvert (35 000 ml) réalisés au centre et à l'ouest de la ville.

Photo 3: Dégradation des voies à Parakou



Sur le plan économique, elle constitue le deuxième pôle industriel du Bénin. Les principales entreprises industrielles actives sont la SONAPRA, le COTEB, la COBEMAG, la SOBEBRA, AGRICAL-BENIN (usine de noix de cajou).

La ville est caractérisée par : i) un tissu industriel faisant de la ville un pôle industriel ; ii) le développement des activités de transport de gros porteurs ; iii) un secteur informel prépondérant ; iv) un secteur bancaire en plein essor ; v) un secteur commercial florissant ; vi) un secteur artisanal développé.

Sur le plan financier, les recettes fiscales et non fiscales s'élevaient avant PGUD-2 en 2005 à 2 120 000 000 FCFA contre 2 990 000 000 FCFA en 2011.

Quant aux quartiers ciblés dans le projet, ils sont les suivants :

- **Le quartier Banikanni**, abrite une Unité de Santé du Quartier (USQ) qui offre les premiers soins aux habitants. On dénombre des centres de santé privés où les populations vont se faire soigner. Le Centre Hospitalier Départemental se trouve sur le territoire de Banikanni ;

- **Le quartier Titirou** est situé dans le 1er arrondissement de la ville de Parakou. Il est limité au Sud par le quartier Bakpérou, au Nord par le quartier Sinagourou, à l'Est par le quartier Banikanni, à l'Ouest par le quartier Madina. La population de Titirou est estimée à 9 073 habitants en 2003 avec une densité de 339 habitants /Km². En matière d'infrastructures scolaires, on en dénombre neuf (9) dont deux (02) publics et sept (7) établissements privés. Titirou ne dispose pas de marché de quartier. Les populations vont s'approvisionner sur les marchés de la ville et des quartiers limitrophes ;

- **Le quartier Allaga** : Situé à l'ouest de la ville, dans la zone aéroportuaire, le quartier Allaga est anciennement loti et enclavé par un dépôt d'hydrocarbure et les domaines de l'OCBN. Il s'agit d'un environnement précaire, peu propice à l'habitation caractérisé par un accès limité des populations aux services urbains. Ces dernières sont également exposées aux périls sanitaires graves du fait d'une mauvaise gestion des ordures ménagères

2.4 LA COMMUNE DE ABOMEY-CALAVI

La commune d'Abomey Calavi, située dans la partie sud de la République du Bénin et du département de l'Atlantique, est limitée au nord par la commune de Zè, au sud par l'océan Atlantique, à l'est par les communes de Sô-Ava et de Cotonou et à l'ouest par les communes de Tori-Bossito et de Ouidah. C'est la commune la plus vaste du département de l'Atlantique dont elle occupe plus de 20%. Elle couvre 539 km² et sa population est de 307.745 habitants en 2002.

Abomey –Calavi fut historiquement un démembrement du royaume d'Abomey. Il a été créé par ce dernier afin d'être plus proche du comptoir de Cotonou pour les transactions commerciales.

La commune d'Abomey Calavi compte soixante- dix (70) villages et quartiers de ville dirigés par des chefs de villages ou de quartiers de ville et répartis sur neuf (09) arrondissements.

La commune d'Abomey –Calavi subit aujourd'hui l'influence de la proximité de Cotonou, la capitale économique. En effet, l'exiguïté du site de Cotonou et sa forte population conduit à une extension vers Abomey –Calavi.

Sur le plan économique, on enregistre une multitude d'activités en raison de sa proximité de Cotonou : boutique et divers établissements qui longent la route inter Etat, la revente des produits agricoles, la production et la commercialisation des produits halieutiques, l'artisanat (objets d'arts, sculpture, panier chapeau...etc.) et le tourisme sur le lac Nokoué.

Les recettes fiscales et non fiscales s'élevaient avant PGUD-2 en 2005 à 511 765 148 FCFA contre 2 256 219 307 FCFA en 2011.

Dans la commune d'Abomey-Calavi, c'est seulement le quartier de Tokpa Sounou qui a été ciblé par le projet. C'est un quartier né depuis 1898 dont les premiers habitants étaient des pêcheurs, des paysans des artisans et des cultivateurs.

2.5 LA COMMUNE DE KANDI

La commune de Kandi est située au centre du département de l'Alibori dans la zone agro écologique du bassin cotonnier. Elle est limitée par les communes de Malanville au Nord, Gogonou au Sud, de Ségbana à l'Est et de Banikoara à l'Ouest. Elle s'étend sur une superficie de 342km², soit environ 13% de l'ensemble du département. La ville compte 10 arrondissements dont 7ruraux, 48 villages et quartiers de ville.

La voirie urbaine comprend un tronçon de la RNIE sur 5.800 mètres linéaires en très bon état, des voies en terre peu entretenues (40.100ml), quelques voies pavées ainsi que des chemins piétonniers. Le système d'évacuation des ordures ménagères, des excréta, des eaux vannes constituent encore des difficultés dans les quartiers

Les potentialités économiques de la commune sont agro-pastorales, minières (indice d'uranium, carrières de graviers et de sables) et touristiques.

Les recettes fiscales et non fiscales s'élevaient avant PGUD-2 en 2005 à 289 159 353FCFA contre 561 406 766 FCFA en 2011.

Damadi, quartier pilote est composé de sept sous-quartiers notamment Damadi-centre, Bakata1, Bakata2, Akita. Aboukou, Dodokpanin et Sinkparou. L'accès aux quartiers est difficile pendant les périodes de pluies en raison de la dégradation des voies pavée ou bitumée. Les voies sont à l'étape de sentier jonché d'herbes. Il n'existe aucun caniveau. Cependant, on rencontre quelques rigoles aux bordures des routes et pistes de quartier.

2.6 LA COMMUNE DE LOKOSSA

Limitée au Nord par la Commune de Dogbo dans le Couffo, au Sud par les Communes d'Athiémé et de Houéyogbé, à l'Est par celle de Bopa et à l'Ouest par le territoire Togolais, cette commune a son chef-lieu distant de 106 km de Cotonou. Elle couvre une superficie de 260 km², soit 16% de la superficie du Mono. Elle compte 05 arrondissements, 44 villages et quartiers de ville et sa population est de 77065 en 2002.

Sur le plan infrastructure, la longueur cumulée de caniveaux construits est d'environ 15.000 mètres linéaires. Il est à noter que le niveau d'équipement de la voirie urbaine en collecteur et en caniveau est encore très faible.

Faisant partie de la Zone agro-écologique des pêcheries, la commune de Lokossa partage ou subit les mêmes influences climato-géologiques qui favorisent ci-après : i) Cultures de contre saison : maïs frais, niébé, piment, tomates, légumes locaux et / ou exotique ; ii) Elevage : embouche porcine, aviculture et héliciculture ; iii) Services : collette et vente de maïs, de gari, huiles ; commerce de bois de feu, de charbon.

La population de la commune étant majoritairement rurale, il s'ensuit que ses performances économiques essentielles sont du ressort du secteur primaire.

Les recettes fiscales et non fiscales de la Commune s'élevaient avant PGUD-2 en 2005 à 213 592 176 FCFA contre 360 138 936 FCFA en 2011.

Le quartier pilote retenu dans le PGUD-2 est Agonvé qui comptait environ 3 587 habitants en 2002 dont 1726 femmes (48%) et 1861 hommes (52%). On y dénombre 824 ménages. Du point de vue historique, Agonvé est la localité ayant accueilli les premiers habitants de la ville.

III- OBJECTIFS ET DESCRIPTION DU PROJET

3.1- Objectifs du Projet

Le second projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD-2) couvre six villes importantes du Bénin et prend appui sur les travaux effectués dans les trois plus grandes agglomérations du pays (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) dans le cadre du premier projet de gestion urbaine décentralisée (PGUD-1) pour étendre la couverture géographique à trois villes secondaires (Abomey-Calavi, Lokossa, et Kandi). Le projet contribue directement à la réalisation des objectifs du pays pour le secteur urbain et au recul de la pauvreté : i) en facilitant le processus de décentralisation ; ii) en finançant des activités de renforcement des capacités à l'intention des administrations locales ; iii) en aidant les villes à générer de nouvelles recettes pour le financement et le fonctionnement des services urbains ; iv) en fournissant des financements pour les équipements d'infrastructure, dont la plupart bénéficieront directement aux quartiers les plus pauvres ; v) en fournissant un appui au développement communautaire visant à accroître la participation des populations locales au processus de développement urbain et à leur favoriser l'accès aux services de base.

3.2 Description du Projet

Le PGUD-2 a connu deux phases de financement à la suite de l'insuffisance des fonds du crédit initial pour couvrir les priorités identifiées:

- Le crédit initial de l'Accord de Crédit IDA, 4117-BEN : Il est entré en vigueur le 8 Mars 2006. Le coût total du Projet s'élève à US\$ 37,6 millions dont : i) Banque Mondiale : US\$ 35 millions ; ii) Etat Béninois : US\$ 1,4 millions et iii) Communes : US\$ 1.2 millions.
- Le Financement additionnel de l'Accord de Crédit IDA, 4490 BJ : Il est entré en vigueur le 16 Juin 2009. Le coût total est de US\$ 47,09 millions dont : i) Banque Mondiale : US\$ 40 millions ; ii) Etat Béninois : US\$ 4.730 millions ; iii) Communes : US\$ 2,360 millions.

Le PGUD-2 (initial et additionnel) devrait être clôturé le 31 Décembre 2010, mais il a été prorogé au 31 Mars 2012, puis au 30 Juin 2012.

3.2.1 Les Composantes du PGUD-2- Crédit Initial- 4117-BEN

Le projet PGUD-2 initial se décline en 4 composantes opérationnelles :

Composante A: *Renforcement de la capacité des municipalités dans la gestion des services urbains*

Composante B : *Infrastructures de base en milieu urbain.*

Composante C: *Participation et intégration communautaires.*

Composante D: *Gestion des déchets de la ville de Porto-Novo*

Composante A : Renforcement de la capacité des municipalités dans la gestion des services urbains
(5,33 millions de dollars)

La composante A comporte 3 sous-composantes à savoir :

1 : *Renforcement de la performance des villes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou dans le domaine de la gestion et mise en œuvre des actions identifiées dans le cadre du premier Projet de gestion urbaine décentralisée grâce à :*

- a) La fourniture d'une assistance technique et de formations complémentaires pour l'élaboration des manuels et logiciels financiers et comptables établissant les procédures à suivre par le personnel des services financiers des villes principales,
- b) La fourniture d'une assistance technique pour la modernisation des méthodes d'archivage,
- c) La réalisation d'études d'amélioration du recouvrement des recettes propres et fiscales,
- d) L'acquisition au profit des municipalités d'ordinateurs, de matériels de bureau et de véhicules, et
- e) L'organisation d'ateliers et de services de formation et de conseils techniques et la fourniture des matériels nécessaires pour aider les municipalités à lutter contre le VIH/SIDA à l'échelon local.

2 : *Renforcement des capacités de MISD, du MEHU, du MFE et du MCPD, en vue d'un meilleur appui aux villes, par le biais de :*

- a) La fourniture de services, d'études, de conseils techniques, de formation, d'information, d'éducation de la population et de communication, sur le projet,
- b) La réalisation d'études et d'ateliers relatifs entre autres à la revue du secteur urbain de l'Emprunteur en vue de l'harmonisation des actions des bailleurs de fonds dans le secteur urbain et à la mise en place d'indicateurs statistiques relatifs au secteur urbain,
- c) L'acquisition d'ordinateurs et autres matériels de bureau, et de véhicules en particulier pour la cellule du projet,
- d) La fourniture au personnel de la cellule du projet, à la SERHAU et à l'AGETUR d'une formation spécifiquement axée sur l'exécution du CGES(Cadre de Gestion Environnement et du CPR (Cadre de la Politique de Réinstallation),
- e) La fourniture de services de conseils techniques en vue de la réalisation de guides, y compris le manuel pour la gestion des déchets solides, d'études pour améliorer la performance des services déconcentrés des impôts, et de formation portant sur la supervision et l'analyse des dépenses municipales,

- f) La réalisation d'ateliers relatifs à la présentation des conclusions de principales études, y compris lors du lancement des activités au niveau de chaque ville, lors de l'examen à mi-parcours et lors de l'achèvement du Projet ; et
- g) Financement de salaire du personnel d'appui de la cellule de projet, à savoir, une secrétaire, un conducteur et un agent de liaison.

3 : *Renforcement de la capacité de gestion des Villes Secondaires par le biais d'ateliers*

Portant sur :

la communication d'informations entre les villes Principales et les Villes Secondaires, (ii) la fourniture d'une assistance technique et de matériels pour procéder à une analyse de l'organisation interne et des ressources humaines des villes secondaires, (iii) la réalisation d'études portant sur l'amélioration du système de gestion budgétaire et de recettes fiscales et (iv) la fourniture d'une assistance technique et de services de formation aux fins de l'élaboration et de l'utilisation de manuels pour la programmation des activités dans le domaine des infrastructures.

Composante B : **Réhabilitation et Construction d'Infrastructures urbaines de bases ((21,52 millions de dollars)**

La composante B comporte 5 sous-composantes :

- 1 :** *Réhabilitation et reconstruction du réseau routier urbain* : Exécution de travaux de Pavage et de drainage sur des distances de l'ordre de 4,5 kilomètres à Cotonou, 1,8 kilomètres à Porto-Novo, 8,8 kilomètres à Parakou, 3 kilomètres à Abomey-calavi 2,4 kilomètres à Kandi, et 1,9 kilomètres à Lokossa.
- 2 :** *Construction d'un réseau de drainage principal à Porto-Novo* : longueur d'environ 4,3 kilomètres.
- 3 :** *Réalisation d'études socio-environnementales et techniques et fourniture des services de conseils techniques* nécessaires à la supervision des travaux devant être effectués conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 ci-dessus.
- 4 :** *Réalisation et mise en œuvre des plans d'action de Réinstallation.*
- 5 :** *Réalisation d'audits techniques périodiques* portant sur les procédures de gestion des travaux et des marchés ainsi que d'audits financiers, par le biais de services de conseils techniques se rapportant au projet.

Composante C : Participation et Intégration des Communautés (US\$2,46 millions)

La composante C comprend 3 sous-composantes :

1 : *Infrastructures de Base des Quartiers.* Il s'agit de l'amélioration des infrastructures de base des Quartiers grâce à :

- a) La réalisation d'études de faisabilité et d'ingénierie,
- b) La construction et réhabilitation des infrastructures sociales et économiques des Quartiers, notamment des écoles primaires, des centres communautaires, des centres de santé de base et des petits marchés, et
- c) Réalisation des plans d'action de réinstallation.

2 : *Micro-travaux et activités communautaires :*

Réalisation d'études technique, de faisabilité et d'impact ainsi que de travaux de construction pour les activités communautaires (micro-travaux) menées dans les domaines suivants : gestion des plaines d'inondation, plantation d'arbres et gestion des espaces verts, enlèvement, élimination et traitement des ordures ménagères, constructions et réhabilitation de latrines publiques, gestion des terrains de jeux, des aires de récréation et des kiosque à eau, et la mise en œuvre des Plan d'Action de Réinstallation.

3 : *Appui au développement communautaire*

- a) Service de conseils techniques pour :
 - i) La mobilisation et la sensibilisation des communautés dans les domaines de l'environnement et de la santé, et la préparation de projet de Quartier ainsi que les Accords de Quartier ; et
 - ii) Le recrutement et la formation de responsables des SAICs dans les Villes Principales et Secondaires.
- b) Acquisition d'ordinateurs et autres matériels de bureau ainsi que de véhicules à deux roues pour SAICs
- c) Fourniture de services de conseils techniques aux SAICs aux fins de la conception et de la publication de Projet de Quartier et d'un guide pour la préparation des Accords de Quartier.

Composante D : Gestion des déchets solides à Port-Novo (5,87 millions de dollars)

La composante D est caractérisée par 4 sous-composantes :

1. Renforcement des capacités

Renforcement des capacités de gestion des déchets solides à Porto-Novo grâce à la fourniture de matériels à une unité de gestion des déchets solides opérant dans le cadre de la direction des services opérationnels de la ville, et à la fourniture d'une formation aux employés chargés du ramassage des déchets, aux opérateurs et aux administrateurs des activités liées aux déchets solides.

2. Plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides

Préparation d'un Plan de gestion stratégique des déchets solides par le biais de :

- a) i) la réalisation d'études pour aboutir au choix du site et la conception d'une décharge, et pour évaluer la situation actuelle, ii) l'organisation d'atelier pour analyser les résultats de telles études, et ii) l'exécution d'une évaluation détaillée de l'impact environnemental et social ; et
- b) la préparation et la mise en application d'un programme de sensibilisation de la population.

3. Travaux et Infrastructures

- a) Mise en œuvre d'un plan détaillé de gestion des déchets solides en vue de la fermeture et / ou de la réhabilitation des décharges sauvages existant à Porto-Novo ; mise en place de nouveaux points de collecte grâce à : (i) des travaux, et (ii) l'acquisition d'équipement.
- b) Sous réserve de la satisfaction des conditions de déclenchement de la composante D, construction d'une nouvelle décharge, grâce à : (i) des travaux et des contrats d'études et d'ateliers, et (ii) des formations et des matériels.

4. Réalisation et mise en œuvre des Plans d'Action de Réinstallation.

3.2.2. Les Composantes du PGUD-2 /Financement Additionnel – Credit N°4490BJ

Le PGUD-2 sur Financement additionnel renforce la composante B du crédit initial dans les villes à statut particulier à savoir Cotonou, Porto-Novo et Parakou. Il s'agit essentiellement de la Composante : **Réhabilitation et construction d'infrastructures urbaines de base (US\$ 47,09 millions)** qui se décline en 5 sous-composantes :

- 1 : Réhabilitation, reconstruction et assainissement de voiries urbaines dans les villes du Pays Bénéficiaire*
- 2 : Construction de réseaux de drainage primaire dans les villes Principales.*
- 3 : Réalisation d'études socio-environnementales et techniques et fourniture des services de conseils techniques nécessaires à la supervision des travaux devant être effectués conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 ci-dessus.*
- 4 : Mises en œuvre de plans d'Action de Recasement et de Compensation et de plans de Gestion des Impacts Environnementaux.*
- 5 : Fourniture des services de conseils techniques nécessaires à la réalisation d'audits techniques périodiques portant sur les procédures de gestion des travaux et des marchés ainsi que d'audits financiers pour le projet*

3.3 Schéma de financement du Projet

3.3.1 Crédit initial-Cr 4114-BEN

Le tableau ci-dessous indique les catégories de travaux, fournitures et services qui doivent être financés au moyen du Crédit, le montant du Crédit affecté à chaque Catégorie et le pourcentage des dépenses au titre de travaux, de fournitures ou services dont le financement est autorisé dans chaque catégorie. Il convient de noter que ce tableau comme on le note ci-dessous a fait l'objet de réallocation le 28 Janvier 2010 approuvée par la Banque mondiale.

Tableau 1 : Crédit 4114-BEN

CREDIT 4114 - BEN

CATEGORIE	Montant du crédit affecté Exprimé en DTS équivalent)	Budget après réallocation	% des dépenses à financer
1 – Travaux :			
a) Au titre de la Partie B du Projet	11 800 000	11 550 000	90%
b) Au titre de la partie C du Projet	600 000	680 000	
c) Au titre :			
(i) La partie D.1, D.2, D.3, (a) (ii), D.3,(b) et D.4 du projet	1 968 000	3 148 000	
(ii) la partie D.3 (a) (i) du projet	82 000	0	
2 – Fournitures :			100% des dépenses en devises et 90% des Dépenses en monnaie Nationale.
a) Matériels au titre de la partie A Du projet	550 000	520 000	
b) Matériels au titre de la partie C Du projet	370 000	400 000	
c) Matériels au titre de la partie D Du Projet	680 000	680 000	
3- Services de consultants et formation			100%
a) Au titre de la Partie B Projet	960 000	1 180 000	
b) Au titre de (i) la Partie A et de (ii) la Partie C du Projet	2 600 000	2 712 000	
c) Au titre de la Partie D du projet exécutée par			
i) AGETUR	780 000	720 000	
II) SERHAU	100 000	150 000	

4) Frais d'exploitation au titre de la partie A Du projet	170 000	200 000	90%
5) Commissions de gestion :			100%
a) AGETUR	860 000	925 000	
b) SERHAU	550 000	585 000	
6) Remboursement de l'avance pour la Préparation du projet	550 000	550 000	Montant dû en vertu de section 2.02 (e) du présent Accord
7) Non affecté	1 380 000	0	
TOTAL	24 000 000 =====	24 000 000 =====	

Le 28 Janvier 2010, le Gouvernement a sollicité une réallocation qui a été approuvée par la Banque Mondiale. On note que la quote-part nationale au financement de la composante B : **Réhabilitation et construction d'infrastructures urbaines de base**, est de 10% dont 5% pour l'Etat et 5% pour les Communes.

3.3.2 Financement Additionnel-Cr 4490-BJ

Le tableau ci-dessous indique les Catégories de Dépenses Autorisées qui peuvent être financées au moyen des fonds du financement (les « Catégories »), les montants alloués au financement de chaque Catégorie et le pourcentage de Dépenses autorisées devant être financé dans chaque Catégorie :

Tableau 2: Financement Additionnel –Cr. 4490-BJ

CATEGORIE	Montant du crédit affecté(Exprimé en DTS équivalent)	Budget après réallocation	% des dépenses à financer
1 – Travaux	19 350 000	21 600 000	85%
2 – Travaux pour dépassement de coût	600 000	0	90%
3 – Autres dépenses	4 350 000	2 700 000	100%
TOTAL	24 300 000	24 300 000	

Le 8 Juillet 2011, une réallocation a été sollicitée et approuvée. La contribution nationale au financement des infrastructures est de 15% dont 10% pour l'Etat et 5% pour les Communes.

En résumé, le coût et le schéma de financement du PGUD-2 se présentent comme suit

Tableau 3 : Financement total du PGUD-2

Source	Crédit Initial		Crédit additionnel		Total en million	
	Total en million		En million		Total en million	
	Montant en Dollar US	Montant en CFA	Montant en Dollar US	Montant en CFA	Montant en Dollar US	Montant en CFA
IDA	35	18 983	40	20 000	75	38 983
Etat Béninois	2,83	1535,082	4,73	2365	7,56	3900,082
Communes bénéficiaires	1,2	650,846	2,36	1 180	3,56	1 830,846
TOTAL	39,03	21168,928	47,09	23,545	86,12	44 713,928

3.4 Cadre Institutionnel

Le dispositif institutionnel conclu entre la Banque Mondiale et le Gouvernement se présente comme suit :

3.4.1 La Coordination globale du Projet

La coordination globale du Projet est assurée par le Comité de Coordination et d'Orientation -**COSUCO** – qui remplace le Comité Interministériel, de Suivi, de Coordination et d'Orientation (CISCO/PGUD-1) mis en place par décret n° 2005-414 du 11 juillet 2005. Il est doté d'un secrétariat permanent présidé par le Directeur de la Programmation et de la Prospective. Les ministères impliqués directement dans la mise en œuvre du projet sont :

- Le Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière (MUHRFLEC) qui assure la présidence du COSUCO;
- Le Ministère de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire (MDGLAAT) ;

- Le Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) ;
- Le Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEPN) ;
- Le Ministère de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (MCPDEPPCAG).

3.4.2 Le pilotage et coordination du Projet

La Cellule de Pilotage et de Suivi du PGUD-2- (CPS) a été mise en place par arrêté n° 0054/MEHU/DC/SG/DUA/SA du 14 juillet 2005. Elle assure le secrétariat technique du COSUCO en vue de capitaliser les acquis du projet, assurer sa durabilité et les fonctions régaliennes de l'Etat.

3.4.3. Les Agences d'exécution

L'exécution du projet est assurée par deux agences de maîtrise d'ouvrage déléguée que sont :

- La **SERHAU-SA** pour la réalisation des composantes A, C et les actions de renforcement de capacité et de sensibilisation de la composante D.
- L'**AGETUR-SA** pour la réalisation de la composante B et les études d'ingénierie et travaux de la composante D.

3.4.4 Les communes bénéficiaires

Il s'agit de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi, Kandi et Lokossa. Elles assurent la mission de maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre du Projet, des Comités Locaux de Suivi- **CLS**- ont été installés dans chaque commune et des Comités de Développement de Quartier- **CDQ** - ont été mis en place dans les quartiers pour prendre part active dans le processus de gestion du projet à la base.

IV/ RESULTATS OBTENUS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PGUD-2

En rappel, l'exécution du projet est réalisée en Maîtrise d'Ouvrage Déléguée par la SERHAU- SA et l'AGETUR-SA. Les communes bénéficiaires assurent la maîtrise d'ouvrage pour les travaux à réaliser.

Les parties dont la SERHAU-SA a la charge sont les suivantes :

- la totalité de la composante A
- la totalité de la composante C
- une partie de la composante D, notamment les sous composantes relatives au renforcement de capacité, à la sensibilisation et à l'acquisition des équipements et engins lourds.

Quant à l'AGETUR-SA, elle a à charge la composante B et une partie de la composante D. Pour l'exécution de la composante D, elle est chargée de la mise en œuvre des tâches importantes relatives à la construction d'une décharge finale respectant les normes environnementales à Takon dans le cadre de la gestion des déchets solides dans la ville de Porto Novo. Elle a conduit à cet effet, l'étude environnementale et sociale de validation du site de la décharge finale et l'étude organisationnelle et de financement de la filière des déchets solides de Porto-Novo. L'Agence intervient aussi dans le cadre de la réhabilitation des points de regroupement des déchets solides à Porto-Novo.

Le détail de l'exécution physique par composante au 30 juin 2012 se présente comme suit

4.1 Composante A

L'exécution de la composante A, a porté essentiellement sur la réalisation de nombreuses études, la formation et la fourniture d'équipements aux divers acteurs du Projet. Tout ce qui a été prévu dans cette composante avec la non objection de la Banque Mondiale, a été exécuté à l'exception d'une seule étude portant sur la stratégie de développement du secteur urbain reporté pour être exécuté dans le cadre du prochain projet urbain en préparation.

4.1.1 Les Etudes programmées dans la Composante A et entièrement réalisées

Photo 4 : Rapports/Etudes



a) FINANCES LOCALES

- Amélioration du recouvrement des recettes propres à Cotonou (Avril 2007)
- Amélioration du recouvrement des recettes fiscales à Porto-Novo et PARAKOU (Avril 2007)
- Amélioration des recettes fiscales des communes d'abomey-Calavi, de Kandi et Lokossa (Février 2007)
- Suivi des recettes et des dépenses des communes d'abomey-calavi, de Kandi et Lokossa (Septembre 2007)
- Amélioration des recettes propres des communes d'Abomey-Calavi, de Lokossa (2007)
- Amélioration des performances des services déconcentrés des impôts des communes de Cotonou, Porto-Novo, Parakou, Abomey-Calavi, Kandi et Lokossa (2007)
- Registre Foncier Urbain (RFU) à Lokossa ayant porté sur i) Etablissement des plans parcellaires de Lokossa ii) Les enquêtes urbaines et traitement informatique des données à Lokossa iii) La mise en place du système de panneautage de Zone urbaine de la commune de Lokossa et de Kandi.

Commentaires :

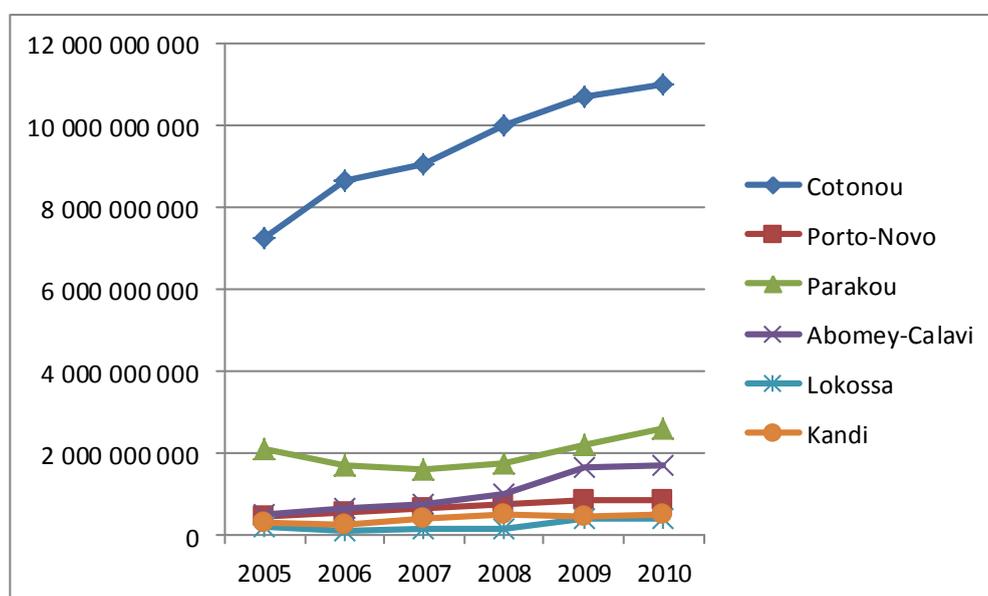
- Les différentes études réalisées ont conduit à une meilleure organisation du système fiscal et non fiscal ayant produit des résultats sensibles en terme d'amélioration des ressources financières des Communes comme l'illustre le tableau ci-dessous.

Tableau 4/Graphique : Recettes Totales des Communes

RECETTES TOTALES

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Cotonou	7 265 195 255	8 645 182 059	9 040 624 060	10 023 538 355	10 733 918 770	11 033 837 903
Porto-Novo	451 552 836	539 054 252	644 993 093	753 772 061	838 282 361	831 059 794
Parakou	2 120 000 000	1 700 000 000	1 595 412 000	1 750 000 000	2 197 559 022	2 600 000 000
Abomey-Calavi	511 765 148	657 953 289	741 800 167	1 025 589 891	1 669 134 188	1 703 876 616
Lokossa	213 592 176	117 875 363	142 311 025	158 133 433	398 636 780	405 769 476
Kandi	289 159 353	249 922 522	425 047 708	504 841 898	463 641 157	528 533 182

Sources:Mairies



Graphique 1 : Recettes Totales des Communes de 2005 à 2010

Comme on peut le constater, la progression des revenus est plus sensible dans les villes secondaires (Abomey-Calavi, Lokossa et Kandi) que dans les villes à statut particulier (Cotonou, Porto-Novo et Parakou) ayant déjà bénéficié des mesures similaires dans le PGUD-1. Les réformes des recettes locales ont eu donc plus d'impacts dans les villes secondaires bénéficiant pour la première fois d'un tel projet .

- Les études sur le suivi des recettes et dépenses ont permis aux Communes de disposer d'un manuel dont la mise en œuvre retrace tous les mouvements des recettes et dépenses et situe les responsabilités en cas de défaillance à les niveaux de la chaîne. Dans les Communes bénéficiaires, on note avec satisfaction le suivi des ressources et des dépenses.
- Le RFU a permis l'élargissement de l'assiette et l'amélioration de recouvrement des recettes fiscales de la commune de Lokossa.

- L'établissement des plans parcellaires facilite le repérage des matières imposables. Il a permis à la ville de recenser 6 803 parcelles et les enquêtes urbaines ont dénombré 1 208 établissements, 6 526 bâtiments et 6 129 contribuables au niveau des 9 quartiers de la ville. En 2008 année de mise en place du RFU les ressources propres et fiscales de la commune s'élevaient à 158 133 433 FCFA et à 398 636 780 FCFA en 2009 soit un accroissement de 152%. Désormais, les usagers des quartiers Agonve et Glo Guinkome pourront se repérer facilement grâce au panneautage de certaines rues.

En bref, les études sur les recettes locales ont abouti à : i) La simplification du système fiscal avec l'abandon des notions de valeur locative, de valeur vénale au profit d'un système forfaitaire, indiciaire ; ii) L'identification des zones fiscales, des critères de classement de bâtiments, l'organisation de recensement exhaustif ; iii) La communication organisée par les communes sur le rôle de l'impôt à l'attention des populations sur les liens qui existent entre l'effort fiscal et les réalisations de pistes rurales, de routes locales et inter communautaires, les écoles, centres de santé, etc. ; iv) Le règlement des problèmes d'adressage et de panneautage, des questions de tarifs ainsi que l'amélioration de la gestion des valeurs inactives ; v) L'accroissement des ressources des communes; iv) l'amélioration des conditions de travail des agents.

b) PROCEDURES ET ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Tableau 5 : Procédures et Organisations

Etudes	Cotonou	Parakou	Porto- Novo	Abomey- Calavi	Lokossa	Kandi
Manuel de procédures techniques, administratives, financières et comptables Municipalités de Cotonou, Parakou et Porto-Novo (2007)	x	x	x			
Etude organisationnelle des services municipaux des mairies d'Abomey-Calavi, Kandi et Lokossa (2007)		.		x	x	x
Point procédures et organisation institutionnelle (2007)	x	x	x	x	x	x

Commentaires

Les objectifs sont au nombre de trois : i) Evaluer les performances actuelles de l'organisation globale des services et de leur fonctionnement en diagnostiquant les forces et faiblesses; ii) Aider à la création d'un consensus, au sein de chacune des communes concernées, sur les principaux dysfonctionnements observés et sur les principes qui doivent guider un processus de réforme; iii) Proposer les bases d'une nouvelle organisation, des mesures et des outils nécessaires à son opérationnalisation.

A l'issue de cette étude, de nouveaux organigrammes sont mis en place au niveau des trois communes avec des attributions plus claires et des fiches de carrière prenant en compte la motivation du personnel. Depuis la mise en œuvre des organigrammes, les Communes ont pu accroître le nombre de leurs agents suivant un recrutement assez rigoureux.

c) INFRASTRUCTURES, GENIE CIVIL ET ENVIRONNEMENT

Tableau 6 : Infrastructures, Génie Civil et Environnement

Etudes	Cotonou	Parakou	Porto- Novo	Abomey- Calavi	Lokossa	Kandi
Programmation de l'entretien et des travaux neufs dans les 3 villes à statut particulier et dans les villes d'Abomey Calavi, Kandi et Lokossa (2009)	x	x	x	x	x	x
Elaboration de la stratégie nationale de gestion des déchets et d'un guide de gestion des déchets (2007)	x	x	x	x	x	x
Etude technique pour la construction des infrastructures, génie civil et environnement (2007 / 2009)	x	x	x	x	x	x

Commentaires

L'objectif principal des études dans ce domaine est d'améliorer les conditions de vie et d'existence des populations à travers la qualité des infrastructures programmées et réalisées et la gestion des déchets solides ménagers. De façon spécifique, les activités et études relatives au domaine des infrastructures ont concerné la programmation des travaux neufs et la construction des ouvrages d'assainissement,

de drainage et de voirie dans les communes bénéficiaires ainsi que la réalisation d'un certain nombre d'infrastructures communautaires tels que les kiosques à eau et des modules de salles de classes. A Porto-Novo, en plus des objectifs cités plus hauts, les études et la construction d'un centre d'enfouissement technique des déchets solides ménagers ont été programmées.

La stratégie nationale de gestion des déchets a pour objectifs de définir les principes directeurs et les orientations stratégiques ainsi que la définition des options stratégiques de la gestion de ce secteur.

d) ARCHIVAGE

Tableau 7 : Archivages

Etude	Cotonou	Parakou	Porto-Novo	Abomey-Calavi	Lokossa	Kandi
Modernisation des systèmes d'archivage des municipalités de Cotonou, Porto, Parakou (2007)	x	x	x			

Commentaires

L'objectif de l'étude est la mise en place d'un archivage moderne doté d'un système de sauvegarde des archives des municipalités concernées. A l'issue de cette étude, les communes ont été équipées de salles d'archives modernes aménagées et répondant aux principales normes admises en la matière. Des Archivistes ont été recrutés et la mission a pu constater que les documents des mairies visitées ont été bien traités.

e) ETUDES AU NIVEAU/ADMINISTRATION CENTRALE

- Etude de capitalisation des études par les communes non bénéficiaires du PGDU-2 (Juillet 2010)
- Mise en place d'un logiciel de suivi des marchés
- Mise en place d'un logiciel et d'une base de données statistiques
- Mise en place d'un logiciel et d'une base de données urbaines
- Etude socio-économique et appréciation par les populations des services urbains en début de projet
- Etude sur l'amélioration des performances des services déconcentrés des impôts
- Etude pour la production de données statistiques et suivi des indicateurs de performance des communes.

Commentaires :

Ces études visent le renforcement des capacités des services centraux et déconcentrés de l'Etat (MUHRFLEC, MEF, MDGLAAT, MPDEAP, MEPN) et la CPS/PGUD-2 en vue d'une meilleure coordination des activités sur le terrain.

Concernant l'étude sur la capitalisation des études par les communes non bénéficiaire du PGUD-2, elle a pour objectif « la capitalisation des études par les communes non bénéficiaires du PGUD et s'inscrit dans une approche d'économie d'échelle et dans un processus plus large, à savoir la dissémination des résultats des études et activités accomplies en faveur des communes éligibles au PGUD dites encore « communes PGUD » au profit des autres communes dites « Communes non PGUD ».

Le rapport final est disponible depuis Juillet 2010, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une exploitation judicieuse.

f) LUTTE CONTRE LE SIDA (Etudes et Formation/Sensibilisation)

Ville de Cotonou

Tableau 8 : Lutte contre le sida à Cotonou

Activités	Action menées
Etudes/Activités de renforcement de capacités	Formation des membres des CDQ sur les méthodes préventives de lutte contre le SIDA
	Renforcement des capacités des membres de l'unité focale SIDA de la ville de Cotonou
	Renforcement des capacités des pairs éducateurs (PE)
	Renforcement des capacités des membres du Comité Communal de lutte contre le SIDA (CCLS)
	Renforcement des capacités de membres des comités d'arrondissement de lutte contre le SIDA
	Renforcement des capacités des infirmiers, infirmières et les sages femmes des cinq zones sanitaires
	Constitution d'une base de données d'indicateurs de suivi, évaluation des actions de lutte contre le SIDA à Cotonou mettant un accent particulier sur les orphelins
	Achat de fournitures scolaires aux orphelins et aux enfants des PVVIH
	Rencontres périodiques entre la Mairie de Cotonou et le réseau des ONG intervenant dans la lutte contre le SIDA à Cotonou
	Diffusion des messages de prévention contre le SIDA et l'organisation des émissions inter actives

Ville de Porto-Novo

Tableau 9 : Lutte contre le sida à Porto Novo

Activité	Action menées
Etudes/Activités de renforcement de capacités	Renforcement des capacités des acteurs (CDQ, CCLS, équipe multisectorielle), personnel de santé et IEC
	Formation des membres des CDQ sur les méthodes préventives de lutte contre le SIDA
	Mise sur pieds d'une équipe multisectorielle de suivi- évaluation des actions de lutte contre le SIDA à Porto-Novo et renforcement des capacités de cette équipe
	Renforcement des capacités des membres du comité communal de lutte contre le SIDA (CCLS)
	Organisation des séances d'IEC selon l'approche participative sur les méthodes préventives et les actions de lutte contre le SIDA dans les collèges publiques et privés et de la ville de Porto-Novo
	Renforcement des capacités du personnel de santé pour assurer le suivi médical, la prévention et le traitement des IST des travailleuses de sexes et assimilées.
	Constitution d'une base de données d'indicateurs de suivi évaluation des actions de lutte contre le SIDA à Porto-Novo.
	Consommables médicaux pour les centres de santé impliqués dans le suivi médical des TS et assimilé.
	Rencontres périodiques entre la mairie de Porto-Novo, les ONG et les structures intervenant dans la lutte contre le SIDA à Porto-Novo et l'équipe multisectorielle en vue d'une coordination des actions
	Diffusion des messages de prévention contre le SIDA, et l'organisation des émissions inter actives
	Organisation de deux sessions du CCLS
Organisation de la journée mondiale de lutte contre le SIDA	

Ville de Parakoua

Tableau 10 : Lutte contre le sida à Parakou

Activités	Actions menés
Etudes/Activités de renforcement de capacités	VIH/SIDA des clubs Anti-SIDA existant et mise en place de 2 nouveaux club dans les collèges de Banikani et titirou
	Formation de 500 pairs éducateurs au sein de tous les groupes de jeunes déscolarisés et non scolarisés et autres (apprentis artisans, conducteurs de taxi moto....) en suivant les procédures et étapes requises de l'approche.
	Formation et mise à niveau de 15 agents de santé des infirmiers sur la PEC syndromique des IST en considérant les nouveaux algorithmes
	Renforcement des capacités d'intervention des 2 services adaptés de prise en charge des TS.
	Accompagnement psychosocial et suivi à domicile des femmes suivies dans tous les sites PTME de Parakou par l'intermédiaire des médiatrices formées et opérationnelles.
	Assistance à la Mairie et le CCLS dans la coordination des interventions le suivi et l'évaluation du cadre stratégique de lutte contre le VIH/SIDA au niveau communal
	Elaboration et actualisation annuelle de la cartographie des interventions dans la ville de Parakou sous la responsable du CCLS
	Collecte, traitement et analyse trimestriels des données sur les activités de lutte contre le SIDA dans la commune
	Adaptation des supports standardisés de collecte des données
	Organisation de rencontres semestrielles de coordination et de suivi impliquant les principaux acteurs intervenant dans la commune (CCLS, CALS, CQLS, CDQ, ONG structures de Santé, UFLS etc...)
	Appui nutritionnel aux personnes infectées et affectées par le VIH
Diffusion et dissémination à travers des activités de CCC, de la nouvelle loi relative à la discrimination et la stigmatisation des PVVIH	

Commentaires : Suite à ces diverses études particulièrement sur le VIH/SIDA, un plan d'actions de renforcement de la lutte contre la pandémie en milieu urbain dans les communes à statut particulier a été élaboré. Il fait état ; i) de tous les facteurs et des milieux favorisant ainsi que des groupes vulnérables ; ii) des moyens de mise en œuvre des actions intégrant tous les canaux d'information, de communication, d'éducation et de formation nécessaires pour impulser un changement de comportement au sein des populations des communes ; iii) des actions de suivi-évaluation.

4.1.2 Formations/Ateliers/Sensibilisations

Photo 5 : Ateliers/Formations



Dans le cadre du PGUD-2, il est retenu la formation du personnel :

- *des activités de formation menées par ville dans le cadre de la lutte contre le sida
- *des services municipaux (villes à statut particulier),
- *des services communaux(les villes secondaires),
- *des services de l'Administration centrale impliqués dans la gestion du Projet
- *de la Cellule de Pilotage et du Suivi du Projet

➤ *Formation/Sensibilisation au niveau des Communes et de l'Administration Centrale*

Tableau 11 : Formation/Sensibilisation au niveau des Communes et de l'Administration Centrale

Bénéficiaires	Nb de cadre Formés	Thème de formation
<u>Villes à statut particulier</u> * Cadres des services techniques et financiers des Mairies	26	-Traitement biologique des eaux usées : échantillonnage, prélèvement et gestion - Principes, Procédures et planification du développement local, -Management Opérationnel et efficace des projets et programmes de développement -Management des Ressources Humaines, -Maîtrise d'ouvrage et micro- projets : la gestion des infrastructures communautaires, -Planification et suivi financier/budgétaire.

<p><u>Villes secondaires</u></p> <p>* Cadre des services techniques et financiers des Mairies</p>	<p>18</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Management Opérationnel et Efficace des Projets et Programmes de développement -Stratégie pour la mobilisation de ressources propres des collectivités territoriales -Management Opérationnel et Efficace des Projets et Programmes de Développement -Management Opérationnel et Efficace des Projets et Programmes de développement -Management des Ressources Humaines -Maîtrise d’Ouvrage et micro projets : la gestion des infrastructures communautaires. -Planification et suivi financier/budgétaire.
<p><u>Ministères impliquées dans le Projet</u></p> <p>* Cadres du MEF et du MDGLAAT</p>	<p>25</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Développement local et gestion urbain, -Définition et implantation du système de suivi évaluation, -Planification Opérationnelle et contrôle de projet, -Gestion par résultat : analyse multi niveaux et recommandations en gestion de projets par types d’indicateurs (impact et / ou progression), -Maîtrise d’ouvrage et micro projet dans le cadre de la gestion des infrastructures communautaires, -Décentralisation, développement local et gestion urbaine, -Gestion axée sur les résultats, -Planification opérationnelle, analyse, budgétisation, contrôle et suivi de projet pour des résultats de développement = Gestion axée sur les résultats/suivi/évaluation, -Audit de projet et responsabilités des différents acteurs <p>La stratégie des acteurs du développement local, la pratique du développement local et le développement urbain,</p> <ul style="list-style-type: none"> -Finance et Fiscalité Locales, -Décentralisation, collectivités locales et gouvernance municipale.
<p><u>CPS</u></p> <p>*Cadre en charge de la planification et du suivi</p> <p>cadre en charge du suivi des travaux</p> <p>cadre en charge du suivi des études</p>	<p>3</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Passage des marchés : fournitures et consultants -Planification opérationnelle et contrôle de projet -Etude d’impact environnemental et social.

➤ **Formation/Sensibilisation au niveau des Communes**

Tableau 12 : Ateliers/Formations dans les Communes

Activités	Observations
Assistance à la mise en œuvre des actions de lutte contre le SIDA à Cotonou, Parakou, Porto-Novo (3 missions distinctes)	les participants aux ateliers de validation ont déclaré avoir acquis des comportements nouveaux en matière de VIH/SIDA et sont mobilisés à éduquer les pairs.
Communication sur le VIH/SIDA dans les communes de Cotonou, Porto-Novo et Parakou	La communication est achevée le 25 mars 2012. Elle a eu lieu dans les différentes communes et sur les radios locales. Diverses langues des localités ont été vecteurs de messages
Formation sur la Planification et programmation dans le contexte du budget programme dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 12 et 13 mars 2012
Formation sur le Droit foncier dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 15 et 16 mars 2012
Formation sur la Comptabilité Municipale, Gestion des immobilisations des stocks dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 20 et 21 mars 2012
Formation sur le Droit du travail dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 22 et 23 mars 2012
Formation sur la Comptabilité publique dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 26 et 27 mars 2012
Formation sur la Gestion/évaluation des projets dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 28 et 29 mars 2012
Formation sur la Décentralisation, Principe, procédure et planification du développement local dans la commune d'Abomey-Calavi	Réalisée du 08 et 09 mars 2012
Formation sur l'Assainissement urbain : Gestion des déchets solides et liquides, évacuation et traitement des déchets liquides, Procédure et technique d'évaluation environnementale et socio économique dans la commune de Cotonou	Réalisée du 12 et 13 mars 2012
Formation sur les Mode et procédures de passation des marchés communaux dans la commune de Cotonou	Réalisé du 15 et 16 mars 2012
Formation en logiciel de gestion dans la commune de Cotonou	Réalisée du 20 et 21 mars 2012
Formation sur la Fiscalité locale, Planification urbaine et gestion foncière, Gestion d'un serveur et des logiciels d'exploitation de la base de données RFU dans la commune de Cotonou	Réalisée du 22 et 23 mars 2012

4.1.3 Composante A/ Fourniture de Bureaux et Equipements

Les fournitures de bureau et équipements prévus ont été entièrement livrés aux différentes structures bénéficiaires (Communes, Ministères, CPS/PGUD-2).

Tableau13 : Fournitures et Equipements des Communes et Administration Centrale

TYPE D'EQUIPEMENTS	BENEFICIAIRES	OBSERVATIONS
Ordinateurs, copieurs, imprimantes, appareil photo numérique, téléviseur magnétoscope, caméscope, tableau de conférence lithor, motos-dame, motos cross et véhicules utilitaires	Villes à statut particulier	Livré et fonctionnel
Ordinateurs, copieurs, bureaux complets et fauteuils, meubles de rangement et chaises, téléviseur, magnétoscope, caméscope, tableau de conférence lithor, motos-dame, motos cross et véhicules utilitaires	Villes Secondaires	Livré et fonctionnel
Ordinateurs, copieurs, bureaux complets et fauteuils, meubles de rangement et chaises, téléviseur, magnétoscope, caméscope, tableau de conférence lithor, motos-dame, motos cross et véhicules utilitaires	Ministères impliqués dans le Projet	Livré et fonctionnel
Ordinateurs, copieurs, motos, véhicule utilitaire, bureaux complets +fauteuils, meubles de rangement et chaises, carburant, location de bureau	CPS	Livré et fonctionnel

Commentaires : Hormis l'étude de la stratégie nationale du développement urbain, toutes les activités (études, formations et équipements) prévues sur la composante A ont été réalisées à 100%

4.2. COMPOSANTE B : Réhabilitation d'infrastructures urbaines de base

Les activités prévues dans cette composante ont été entièrement réalisées par AGETUR à savoir les études d'ingénierie et les travaux.

A/ Les Etudes et Contrôles Exécutés

Les services de consultants recouvrent les différents services associés à la réalisation des travaux, à savoir : (i) les études d'ingénierie, (ii) les missions de surveillance et de contrôle de l'exécution des travaux, (iii) l'évaluation d'impact environnemental et social, et (iv) l'assistance technique aux PME attributaires des travaux et diverses missions spécifiques.

I.1 Liste des marchés de prestation de services exécutés

Dans le cadre du PGUD-2, l'Agence a mis en œuvre vingt-cinq (25) contrats de services dont dix-sept (17) sur le programme de base et huit (8) sur le programme additionnel. La nature des prestations et le nombre de contrat par nature de prestations sont indiqués ci-après :

- Cinq (5) Missions d'Etudes d'ingénierie dont trois (3) combinées avec des missions de contrôle de travaux ;
- Dix (10) Missions de surveillance et contrôle des travaux dont trois (3) combinées avec des études d'ingénieries dans les mêmes contrats ;
- Une (1) Mission d'Etude de faisabilité
- Cinq (5) Missions d'Etudes d'impact environnemental et social
- Une (1) Mission d'Examen préalable du Programme complémentaire
- Deux (2) Missions d'Audit technique
- Quatre (4) Missions d'Etudes spécifiques relatives à la mise en œuvre de plans de communication et la conception d'un site WEB

- **Contrats de prestation de service/Financement de base : Accord n° 4117 – BEN**

Tableau 14 : Contrats et Prestation de services/AGETUR

N°	Désignation
1	Audit technique des deux premières années
2	Contrôle Voirie Cotonou
3	Contrôle Collecteurs Porto-Novo
4	Contrôle Voirie Parakou
5	Etude et contrôle Voirie Abomey-Calavi
6	Etude et contrôle Voirie Lokossa

7	Etude et contrôle Voirie Kandi
8	Etudes environnementales et sociales des voies des villes secondaires et Suivi du PGIE et du PARC
9	Examen préalable du Programme complémentaire
10	Etudes de faisabilité du Programme complémentaire
11	Etudes environnementales et sociales du Programme complémentaire
12	Etudes techniques des Collecteurs du Programme complémentaire
13	Etudes techniques des Voies du Programme complémentaire
17	Etude d'impact environnemental PGUD-2

- **Contrats de prestation de service/Financement Additionnel: Accord Cr. 4490-BJ**

Tableau 14 bis : Contrats et Prestation de services/AGETUR

1	Contrôle et surveillance des travaux de la ville de Cotonou
2	Contrôle et surveillance des travaux de la ville de Porto-Novo
3	Contrôle et surveillance des travaux de la ville de Parakou
4	Mise en œuvre du plan de communication à court terme
5	Concept et élaboration du site WEB du PGUD-2
6	Mission d'évaluation socio-économique et environnementale des réalisations du PGUD-2
7	Mise en œuvre du plan de communication à long terme

Source : AGETUR

B/ Les Travaux

Photo 6 : Collecteur fonctionnel



Photo 7 : Rue pavée livrée à la circulation



Conformément à l'Accord de Crédit initial (Crédit 4117-BEN), il a été prévu l'exécution de travaux de pavage et de drainage sur des distances de l'ordre de 4,5 kilomètres à Cotonou, 1,8 kilomètres à Porto-Novo, 8,8 kilomètres à Parakou, 3 kilomètres à Abomey-Calavi, 2,4 kilomètres à Kandi et 1,9 kilomètres à Lokossa. Dans l'Accord de Financement Additionnel (Crédit 4490-BJ), il a été prévu à la clôture du projet au moins 9,6 kilomètres de voirie urbaine dans les villes principales et 10,8 kilomètres de réseaux de drainage dans les villes principales.

Au 31 mars 2012, le PGUD2 aura permis de réaliser :

- 37 633 ml de voies pavées,
- 1 335.33 ml de voies rechargées,
- 45 500 ml de caniveaux d'assainissement secondaire,
- 15 414 ml de collecteurs d'assainissement primaire.

➤ *Crédit Initial (Crédit 4117-BEN)*

Les travaux sous le financement de base ont démarré le 15 janvier 2007 dans les 3 villes à statut particulier et le 15 décembre 2008 dans les villes secondaires. A la date du 31 mars 2012, ***tous les travaux ont été achevés et la réception définitive prononcée.***

- A ***Cotonou*** quatre tronçons ont été pavés et assainis. Il s'agit des rues : Agbodjèdo / Yénawa ; Agbato / Agbodjèdo ; Ciné Opkè Oluwa / Carrefour « La Lune » à Saint Cécile et Bourse du Travail / Marché aux moutons. Les travaux ont été ***achevés et réceptionnés*** entre février et octobre 2008 et livrés à la circulation. Ces rues ont fait l'objet de réceptions définitives au cours du premier trimestre de l'année 2010. Ces travaux ont permis de doter la ville de Cotonou de ***4,45 km*** (soit 98% des prévisions) de voies situées dans des quartiers pauvres tels que Yénawa, Minontchou, Agbodjèdo, Agbato, Missité, Mininkpon, Gbédjromédé, Sainte Cécile, Zongo, etc., qui ont vu les ***conditions d'accès et de circulation*** ainsi que leur ***profil environnemental*** nettement améliorés. En résumé, les travaux à Cotonou se présentent comme suit :
- Dans la ville de ***Porto-Novo***, le PGUD-2 a retenu la construction partielle des collecteurs « I » et « G » ainsi que le pavage et l'assainissement du tronçon Ouando / Dodji (rails). L'exécution de ces travaux a permis le pavage et l'assainissement de ***1,86km*** de rue (103% des prévisions) et la construction de ***4,6km*** de collecteur d'assainissement primaire (107% des prévisions). Ces travaux ont été achevés et réceptionnés entre avril et septembre 2009. Les réceptions définitives ont été prononcées en novembre 2010. Grâce à ces réalisations, les populations des quartiers Houssouko, Hlogou, Anavié, Houinmè, Djègan-Kpèvi, etc., ont eu un grand soulagement par rapport aux inondations cycliques vécues à chaque saison de pluies. De plus, le pavage du tronçon Ouando / Dodji (Rails) offre un accès facile au plus grand marché de la ville de Porto-Novo et à des quartiers très peuplés comme Dodji, Ouando, Houinmè, etc.
- A ***Parakou*** les activités du PGUD-2 se concentrent sur le pavage et l'assainissement de voies. Quatre tronçons ont été pris en compte : Morgue / Pont Banikanni / Rond Point Maga ; Clinique Balawa / Rue de l'Abattoir ; Musée Plein Air / CEG4 / Majatum et Ceinture Alaga / Camp Adagbè. Les travaux ont été achevés et réceptionnés et les rues ont été livrées à la circulation en juin 2008. Les ***réceptions définitives ont eu lieu*** au cours du premier trimestre de l'année 2010. La réalisation de ces travaux a permis de doter la ville de Parakou de plus de ***8,5 km*** de voies pavées et assainies (environ 97% des prévisions).

Avec ces travaux, les conditions environnementales et de circulation ont été notablement améliorées. Plusieurs quartiers pauvres, tels que Banikanni, Alaga, Camp Adagbè et Majatum, etc., sont désormais desservis par des voies revêtues grâce au PGUD-2.

- Dans les villes secondaires de **Lokossa, Abomey-Calavi et Kandi**, les activités de la Composante B du PGUD-2 concernent le pavage et l'assainissement de voies. Ces travaux, qui ont démarré en décembre 2008, ont été **achevés et réceptionnés** dans chacune de ces villes entre novembre 2009 (Lokossa et Abomey-Calavi) et janvier 2010 (Kandi) et les **voies ont été livrées à la circulation**. Ces travaux ont permis de doter ces Communes d'un total de **6,25 km** de voies pavées réparties à hauteur de 1,5 km à Abomey-Calavi, 1,85km à Lokossa et 2,9 km à Kandi. Ces réalisations ont véritablement permis l'amélioration du cadre de vie des populations et des conditions de circulation dans ces villes secondaires. Les réceptions définitives ont été prononcées en juin 2011 à Lokossa et à Abomey Calavi et en septembre 2011 pour la ville de Kandi.
- Sous le financement du crédit initial Cr.4117-BEN, la situation globale se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 15 : Total de rues pavées et collecteurs dans les Commune sous le Cr.4117-BEN

Longueur total de voies pavées	25 922 .69
Longueur total de collecteurs réalisés	4 500,25

➤ **Financement Additionnel (Cr.4490-BJ)**

Les travaux de construction des collecteurs et pavage des rues se sont poursuivis uniquement dans les villes à statut particulier.

- A **Cotonou**, Il s'agit des voies : Route n°2520 longeant le collecteur « P » et raccordement avec l'Avenue du Renouveau (1600 ml) et Rue Sènadé / Avotrou / Tanto (3 610 ml). L'exécution de ces travaux a permis d'assurer l'accessibilité en toute saison des quartiers "Avotrou, Tanto et Sainte Rita". Pour le cas spécifique de l'axe Sènadé / Avotrou / Tanto, c'est le carrefour OPT (PK3) qui s'en est trouvé soulagé de son trafic aux heures de pointe. Les rues « EPP Cadjèhoun/Ancien INE (1 187) & Ex-Pharmacie Saint Martin/Station SONACOP de Suru-Léré (880) » mises en chantier le 14 mars 2011, sur la base des reliquats du crédit additionnel, ont fait objet de réception provisoire, le 02 février 2012.

Au niveau des collecteurs d'assainissement, les travaux sont achevés et réceptionnés le 27 juin 2011 pour le collecteur P et le 04 novembre 2011 pour les collecteurs W1 & W2. Avec l'achèvement de ces travaux, c'est la grande partie des quartiers 'Suru Léré, Avotrou et Yénawa', qui se trouve hors d'eau en saison pluvieuse.

- Dans la ville de **Porto-Novo**, les travaux concernent la suite des collecteurs G et I et les travaux de pavage de la suite du tronçon « Rails Dodji – Route d'Adjara ».

Sur les quatre lots de collecteurs mis en chantier, trois sont achevés et réceptionnés le 31 mars 2011. Le dernier lot a fait objet de réception provisoire le 28 mars 2012.

Deux des trois lots de mise en œuvre de pavés ont démarré en juin 2010. Le troisième lot n'a démarré qu'en décembre 2010 après stabilisation du remblai sur le collecteur G que porte la voie. L'un des trois lots a fait objet de réception provisoire le 31 mars 2011. Les deux autres lots ont fait objet de réception provisoire le 02 février 2012.

- A **Parakou**, les travaux exécutés concernent les collecteurs « C » et « B » et les travaux de pavage des voies : « **RNIE2 – EPP WOKODOROU** » & « **EPP WOKODOROU – Entrée Collecteur B & Domaine APEM Maison PTT** ».

Les travaux de construction des collecteurs B et C sont achevés et ont fait objet de réception provisoire le 25 février 2011. Les travaux de pavage ont fait objet de réception provisoire le 06 décembre 2011.

- Abomey-Calavi et Lokossa ont été également bénéficiaires du financement additionnel

Tableau 16 : Pavage et autres dans les Communes d'Abomey-Calavi et Lokoossa

TRAVAUX COMMUNE DE ABOMEY-CALAVI	
Voie RNIE2 Togoudo / Allègléta	1 172,00
Longueur de voies pavées	1 172,00
TRAVAUX COMMUNE DE LOKOSSA	
Clôture de l'EPP AKODEDJRO	

Source : AGETUR & Audit Technique

Sous le financement du Financement Additionnel Cr.4490-BJ, la situation globale se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 17 : Total de rues pavées et collecteurs dans les Commune sous le Cr.4490-BJ

Longueur total de voies pavées	11 710,47
Longueur total de collecteurs réalisés	10 914,12
Longueur total de voies rechargées	1 335,33

Au total, le PGUD2 sous le Crédit initial et Financement Additionnel, aura permis

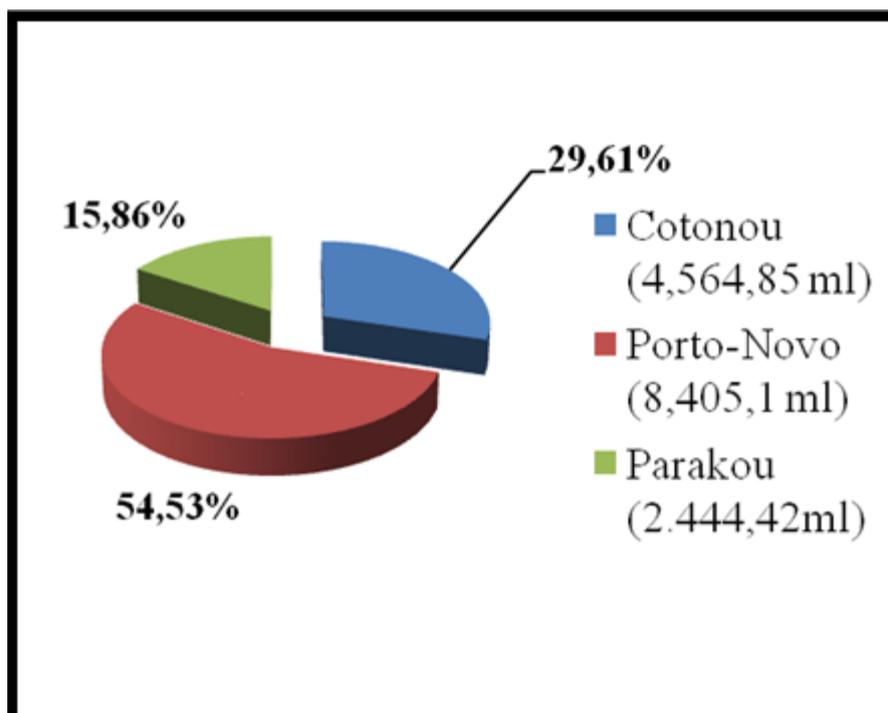
- la réalisation d'environ 15 414,37 mètres linéaires de collecteurs dans les 3 villes à statut particulier dans les proportions ci-après :

Tableau 18 : Linéaire de collecteurs réalisés par ville

Villes	Longueurs (ml)	%
Cotonou	4.564,85	29,61
Porto-Novo	8.405,10	54,53
Parakou	2.444,42	15,86
TOTAL	15.414,37	100,00

Source : AGETUR et Audit Technique

Graphique 2 : Linéaire de collecteurs réalisés par ville



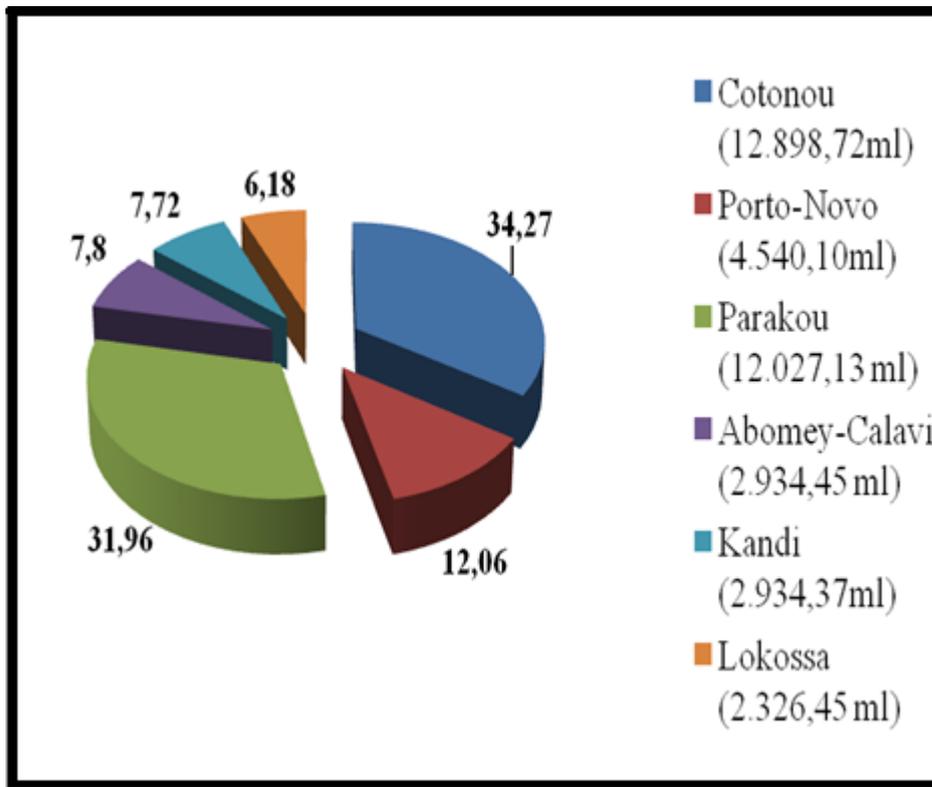
- La réalisation d'environ 37.633,22 mètres linéaires de voies pavées dans les trois (3) villes à statut particulier et les trois (3) villes secondaires dans les proportions ci-après :

Tableau 19 : Linéaire de voies pavées réalisées par ville

Villes	Longueurs (ml)	%
Cotonou	12.898,72	34,27
Porto-Novo	4.540,10	12,06
Parakou	12.027,13	31,96
Abomey-Calavi	2.934,45	7,80
Kandi	2.906,37	7,72
Lokossa	2.326,45	6,18
TOTAL	37.633,22	100,00

Source : AGETUR et Audit Technique

Graphique 3 : Linéaire de voies pavées réalisées par ville



Remarques

- ❖ **Sur la qualité des travaux** : Suite à la visite de terrain effectuée par la mission et aux différents rapports techniques, il y a lieu de noter que d'une manière générale, les voies pavées réalisées présentent un aspect visuel acceptable et une bonne tenue, eu égard aux sollicitations quotidiennes de trafic. Dans la plupart des cas, l'état de surface de la chaussée présente un uni convenable et offre un confort de circulation appréciable pour le type de revêtement. Cependant, on constate :
- des affaissements localisés de la chaussée pavée dont certains résultent des interventions sur le réseau d'eau de la SONEB ;
 - la mauvaise tenue des blocs techniques des ouvrages transversaux ;
 - le traitement peu soigné des lignes de raccordement des lots ;
 - des cas de cassure des dalles de voie des ouvrages transversaux et des caniveaux d'assainissement ;
 - la transformation des caniveaux en dépotoir suite à la destruction des dalles ;
 - la disparition de grilles des avaloirs transformés également en dépotoir ;
 - la destruction localisée de trottoir suite à des affaissements ou des arrachements de pavés et de bordures ;
 - la mauvaise tenue des trottoirs utilisés pour stationnement des véhicules poids lourds ;
 - le niveau d'entretien des voies et des ouvrages connexes non satisfaisant ;

Quant aux collecteurs réalisés, il y en a de plusieurs types : les collecteurs à ciel ouvert, les collecteurs cadres enterrés et dalots cadres. D'une manière générale, les collecteurs dans leur ensemble fonctionnent correctement malgré la présence de déchets dans certains de ces ouvrages. Les garde-corps métalliques de protection posés au droit des collecteurs à ciel ouvert présentent un aspect visuel peu satisfaisant du point de vue de la fabrication et la pose.

- ❖ **Sur l'entretien** : La mission a pu constater que toutes les communes bénéficiaires disposent au sein de leurs Directions ou Services Techniques, d'une structure chargée de l'entretien des voies et des ouvrages d'assainissement. Cette structure dont l'effectif du personnel est variable suivant les communes, s'occupe de l'inspection des ouvrages, de la programmation des tâches d'entretien et de l'élaboration des budgets correspondants, du contrôle et du suivi de l'exécution des tâches sur le terrain. La mission a pu également constater dans les budgets mis à sa disposition, l'effectivité de l'inscription de dotations budgétaires annuelles pour l'entretien des ouvrages. Les échanges avec les responsables des services techniques ont révélé que les montants inscrits sont insuffisants pour couvrir les besoins réels identifiés sur le terrain lors de l'inspection des ouvrages dont les tâches programmées portent sur le curage des caniveaux et des collecteurs avant et après chaque saison de pluies, le désensablement des voies pavées, le remplacement des dalles de couverture de caniveaux cassées. Il y a lieu de noter aussi l'incivisme des populations qui transforment certains ouvrages de drainage en dépotoirs, et la modicité de dotations budgétaires affectées, ne permettent pas d'obtenir des résultats escomptés.

- ❖ **Sur les entreprises** : Dans l'exécution des travaux, les entreprises ont été confrontées aux problèmes suivants :
 - *Sous-équipements pour les grands travaux* : Le manque de matériels adéquats a eu des conséquences néfastes sur la livraison de certains chantiers dans les délais impartis, les entreprises sélectionnées, même si elles ont proposé ces matériels dans leur offre (en toute possession ou en location), elles ont parfois eu du mal à les mobiliser sur les chantiers. Le cas le plus palpable est celui du collecteur « G » où la seule pelle mécanique mobilisée pour le chantier tombe régulièrement en panne ralentissant totalement le rythme d'exécution des travaux. De même, les pompes classiques déployées sur le terrain n'ont pas la puissance nécessaire pour un pompage efficace dans une zone aussi difficile que celle du collecteur « G »
 - *Sous-évaluation des prix par les entreprises* : L'une des raisons des retards dans l'avancement des travaux semble provenir des prix unitaires relativement faibles proposés par les entreprises. Les prix unitaires proposés sont parfois très faibles par rapport aux réalités du marché. Cette pratique couramment utilisée par les petites entreprises a pour but de gagner le marché au détriment des entreprises plus professionnelles et dont les coûts sont généralement plus élevés.

- ❖ **Sur les travaux de mise en œuvre des PGIE et PARC** : Les actions relatives à la limitation des impacts environnementaux et à la compensation des personnes affectées par les travaux de la Composante B concernent essentiellement :

- Le rechargement et l'arrosage de voies servant de déviations ;
- L'aménagement des accès provisoires aux maisons pendant l'exécution des travaux ;
- La signalisation des chantiers et les mesures de sécurité sur les chantiers pendant l'exécution des travaux ;
- Le dédommagement des personnes dont les biens (habitat, clôture, terrain, etc.) ont été utilisés pour les besoins de l'exécution des travaux ;
- Le déplacement des baraques construites dans l'emprise des travaux ;
- La reprise des rampes d'accès aux garages ;
- Etc.

De façon générale, la mise en œuvre des actions relatives aux PGIE et PARC ont démarré en même temps que le démarrage des travaux de pavage et d'assainissement dans chaque ville. Certaines actions se sont poursuivies tout au long de l'exécution des travaux de pavage et d'assainissement. D'autres, telles que le réglage des accotements, ont été réalisés au rythme d'achèvement des travaux de pavage et d'assainissement et souvent après achèvement de ces travaux de pavage proprement dits. Les membres des Comités de riverains et les autorités locales ont assisté aux séances de remise de sites et ont participé au dialogue social ayant accompagné la réalisation desdits travaux. Les actions de mise en œuvre des PGIE et PARC se sont déroulées sans accros. Cependant, on peut noter quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des PGIE et PARC. En effet, s'il est vrai que le dédommagement préalable des personnes affectées est chose courante au Bénin, les personnes prises en compte sont celles justifiant d'une possession légale des biens affectés. Les PARC mis en œuvre dans le cadre du PGUD-2 a innové en élargissant la notion de « personne affectée » à celles illégalement installées dans les emprises publiques, et ce sont les plus nombreuses. C'est le cas dans la plupart des zones du projet de *vendeuses ambulantes* qui, pour des besoins de visibilité et d'accès à la clientèle, n'acceptent pas de se repositionner dans des positions moins gênantes pour l'exécution des travaux. Ces vendeuses reviennent toujours sur leurs positions de départ tant que l'exécution des travaux de pavage et d'assainissement n'entraîne pas une contrainte physique pour elles, et ceci, souvent au mépris des conditions hygiéniques des aliments vendus et de sécurité pour leur propre personne. Une sensibilisation personnalisée devra être mise en pratique pour ces cas dans les projets futurs.

4.3 COMPOSANTE C Participation et Intégration des Communautés

(US\$2,46 millions)

La composante C vise à i) doter les quartiers pauvres d'infrastructure de base telle que des écoles primaires, des centres communautaires, des centres de santé de base et des petits marchés etc. ; ii) réaliser des micro-travaux et activités communautaires,

iii) créer une dynamique de développement participatif communautaire et iv) fournir des conseils, formation et outils de travail aux acteurs de la base. Il a été prévu la réalisation des études de faisabilité et d'ingénierie devant permettre l'exécution et le contrôle d'un certain nombre d'ouvrages.

La Composante comporte donc les activités suivantes : i) les Etudes techniques relatives à la réalisation et le contrôle d'un certain nombre d'ouvrages ; ii) les Etudes sur la mise en place de structures comme les Comités de Développement de Quartiers ; iii) les Equipements et les fournitures ; iv) les Travaux.

4.3.1 Les Etudes Réalisées

Tableau 20 : Etudes réalisées dans la Composante C

Titre de l'étude	Cotonou	Parakou	Porto- Novo	Abomey- Calavi	Lokossa	Kandi
Etudes techniques, PGIE , PARC, contrôle et surveillance des travaux de construction des infrastructures communautaires	x	x	x			
Etude architecturales, techniques et environnementales, contrôle et surveillance des travaux de construction des infrastructures communautaires dans les villes d'Abomey-Calavi, Kandi, Lokossa.				x	x	x
Assistance technique pour la mise en place et la formation des comités de développement de Quartier (CDQ) et appui aux CDQ pour servir d'interface entre les populations et les autorités municipales dans les nouveaux quartiers défavorisés	x	x	x	x	x	x
Identification des appuis à apporter aux quartiers défavorisés des villes d'Abomey-Calavi, Kandi, Lokossa				x	x	x

Commentaires

Toutes les études programmées ont été réalisées. Les études techniques consistaient en la définition d'un plan architectural qui intègre le mode de vie des bénéficiaires dans leur milieu réel.

L'assistance pour la mise en place et la formation des Comités de Développement des Quartiers-CDQ a été mise en œuvre par des ONGs dont la mission a consisté à : (i) assister l'Agence d'exécution, (ii) assurer l'interface entre les communautés bénéficiaires et l'Agence d'exécution d'une part et les communes d'autre part, (iii) mettre en place et assurer la formation des comités de développement de quartiers (CDQ) dans les nouveaux quartiers défavorisés, (iv) mobiliser les populations concernées dans l'optique de la dynamisation du développement local ancrée dans une approche participative sans exclusive. A la clôture du PGUD-2, 14 CDQ ont été installés dans les 6 communes fortement appuyés par les Services d'Appui aux Initiatives Communautaires –SAIC- instaurés dans les 6 communes. Les SAICs en collaboration avec les CDQ ont activement participé à la définition des projets locaux, participé à la mise en œuvre des plans de réinstallation. Les SAICs sont en outre chargés de plusieurs activités pour les habitants des quartiers pauvres et ils ont en particulier mené des campagnes de sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement, assuré l'administration des CDQ, encouragé les micro-projets et aidé les femmes à obtenir des microcrédits.

Il convient de souligner le rôle important que joue aussi les Comités Locaux de Suivi-CLS- présidés par les Secrétaires Généraux des Mairies concernées et dont la mission est de superviser l'exécution du projet au niveau local. Les CLS se composent de Représentants de MISD, du MEHU, du MEF et de Représentants des associations locales et des Comités de Développement de Quartier.

4.3.2 Les Travaux exécutés

Il s'agit de la construction et réhabilitation des infrastructures sociales et économiques des Quartiers, notamment des écoles primaires, des centres de santé de base, des petits marchés et magasins, des kiosques à eau, des Centres de Développement Communautaires, des latrines et des places publiques. Le tableau suivant résume les diverses activités relatives aux travaux de la composante C.

Photo 8 : Modules de salles de classes/Etèves



COTONOU

Tableau 21 : Travaux réalisés à Cotonou/composante C

Communes/ Quartiers	Types de Travaux	Observations
Ahouansori	-Construction de 4 modules de latrines à 4 cabines dans 2 écoles à Ladji -Construction de 4 modules de latrines à 4 cabines dans 2 écoles à Vossa	L'accès aux latrines s'est amélioré dans ces écoles, même si dans les écoles telles que celles de Ladji le nombre de latrines paraît toujours insuffisant par rapport à l'effectif du complexe scolaire

PORTO – NOVO

Tableau 22 : Travaux réalisés à Porto Novo/composante C

Communes/ Quartiers	Types de Travaux	Observations
Tokpota	Dotation en mobiliers, appareils audio-visuel et de sonorisation pour le CDC -Construction du Marché de Zèbè -Dotation en matériels et consommables médicaux pour le centre de santé -Construction d'un bloc de latrines à quatre cabines à l'EPP de Davo.	Le marché de Zèbè , quelques semaines après sa mise en service, a cessé d'être fréquenté en raison de sa situation. Les hangars ont été envahis par les herbes
Djègan-Daho	Dotation en mobiliers, appareils audio-visuel et de sonorisation, installation d'un groupe électrogène pour le centre de développement communautaire (CDC) -Construction du Marché -Construction d'un bloc de latrines à quatre cabines à l'EPP de Zounkpa	Le marché ne s'anime pas comme cela se doit, des aspects spirituels expliqueraient la situation
Gbodjè	-Aménagement d'une place publique -Construction d'un bloc de 6 classes à l'EPP de Gbodjè, bureau, magasin,	La construction et les réfections effectués à l'EPP de Gbodjè, à Porto-Novo, ont permis de bien abriter 251 élèves soit le 28 au CM2, 23 au CM1,

	<p>mobiliers</p> <p>-Construction deux blocs de latrines à quatre cabines à l'EPP de Gbodjè.</p>	<p>47au CE2, 54au CE1, 44 au CP et 55 au CI. Les populations souhaitent la clôture de cette école</p>
Djassin	<p>-Construction de quarante (40) puisards familiaux et de trente (30) latrines dans les collectivités et familles ciblées à Djassin-Daho ; Djassin Zounmè, Foun-Foun tokpa</p> <p>-Construction de deux (2) salles de classe, bureau, magasin, clôture, manège de jeux, mobiliers à l'Ecole Maternelle de Djassin-Zounmè</p> <p>-Réfection de deux (2) salles de classe à l'EPP de Djassin-Daho et équipées en mobiliers</p> <p>-Réfection d'un module de trois(3) salles de classes à l'EPP Foun-Foun nord et équipées en mobiliers</p>	<p>Toutes les latrines et les puisards sont utilisées (opérationnels). Les quartiers ci-après Djassin Zounmè (6 puisards et 16 latrines dans les maisons et collectivités), Djassin Daho (13 puisards et 9 latrines dans les maisons et collectivités), Adjina sud (5 puisards 4 latrines dans les maisons et collectivités), Avakpa Tokpa (7 puisards et 2 latrines dans les maisons et collectivités) Founfoun Tokpa (10 puisards et 4 latrines dans les maisons et collectivités),. 20 maisons et 40 collectivités ont bénéficié de latrines et de puisards. Soit au total, un nombre moyen de 900 personnes desservies en latrines et puisards. Les travaux de l'école maternelle de Djassin-Zounmè ont amélioré les conditions d'étude aux élèves : au total, module de classe abrite en 2010, 65 enfants dont 38 en maternel 1 et 17 en maternelles 2 contre une norme de 25 enfants par classe. On note déjà une pléthore. Avant les travaux l'effectif total de l'école était de 44 enfants.</p> <p>La toiture et le cimentage des classes de l'école de Djassin seraient mal faits et les populations attendraient toujours la réception définitive.</p>

PARAKOU

Tableau 23: Travaux réalisés à Parakou/composante C

Communes/ Quartiers	Types de Travaux	Observations
Titirou	-Construction de 10 kiosques à eau	Sur tous les kiosques à eau construits, 2 ne sont pas encore opérationnels, parce que distants du réseau.
Allaga	-Fourniture et pose de 60ml de grilles pour 2 modules de 3 classes EPP Gare et EPP OCBN,	
Banikanni	Construction d'un marché	La construction du marché a amélioré les conditions d'activité des vendeuses. Sur les 220 femmes dénombrées dans le marché avant sa construction, 148 ont été recasées dans les nouveaux hangars construits. Toutes les 8 boutiques construites sont opérationnelles dont une sert de bureau pour le CDQ et pour la surveillance du marché. Mais il reste la clôture du marché et l'assainissement du second côté de la voie Hubert Maga-Morgue.

KANDI

Tableau 24 : Travaux réalisés à Kandi/composante C

Communes/ Quartiers	Types de Travaux	Observations
Damadi	-Construction d'un marché	Le Marché se trouve dans une zone non assainie, inondée pendant une bonne partie de l'année. Il n'est pas encore fréquenté par les femmes, en raison du site et de sa situation
Goubou, Damadi centre et Bataka I	-Construction de kiosques à eau	Ces kiosques sont vraiment fonctionnels et fournissent l'eau pour l'alimentation des populations
Dodokpanin	-Construction et équipement d'un dispensaire	La voie d'accès est impraticable pendant la saison des pluies
Sinkparou	-Construction et équipement d'un module de trois classes	L'entretien avec et les usagers de cette école montrent que la construction de ce module a rendu les conditions de travail plus agréables et le ratio élève/ classe s'est amélioré.

LOKOSSA

Tableau 25 : Travaux réalisés à Lokossa/composante C

Communes/ Quartiers	Types de Travaux	Observations
Agonvé-Akodédjro	<ul style="list-style-type: none">-Construction de protection des murs de soubassements d'un module de trois classes, reprise partielle de toiture des classes, reprise des installations électriques dans les salles de classes-Aménagement de la place publique-Construction de deux modules de trois classes avec bureau et magasin-Construction d'un module latrine à quatre cabines-Construction de clôture et portail avec enseigne-Construction de trois kiosques à eau dans le marché central Akodédjro	<p>La Construction de protection des murs de soubassement est en cours</p> <p>La construction des deux modules de classe et leur équipement en mobilier scolaire ont permis d'améliorer les conditions de travail des écoliers et maîtres de six classes. Au total 312 écoliers à savoir 158 garçons et 154 filles autrefois dans les classes en matériaux précaires travaillent actuellement dans les modules bien construits avec les effectifs ci-après :</p> <p>-Au Groupe A : CI :66 ; CP54, CE1 : 71</p> <p>-Au groupe B : CE2 ; 54 CM1 :46 et CM2 :21</p> <p>Les kiosques à eau ne sont pas encore opérationnels, et aussi les installations sont mal entretenues.</p> <p>LE CDQ a déclaré ne pas avoir été associé à la sélection des sites des kiosques à eau</p> <p>La place publique est un lieu de détente fréquenté par les populations du quartier Agonvé notamment les soirs. Mais l'entretien avec le</p>

		responsable du CDQ q révélé qu'il manque des installations complémentaires (comme l'abri du gérant, la couverture de certains espaces) pour rendre ce centre vraiment viable et attractif durant toute la journée.
--	--	--

4.3.3 Formations de la composante C

Photo 9 : Formation des CDQ



Tableau 26 : Formation/composante C

ACTIVITES	OBSERVATIONS
Formation des membres des CDQ sur les Thèmes : (i) Rôle des CDQ dans le développement local, (ii) Gestion des équipements socio collectifs dans le contexte de la décentralisation	Les différentes formations et visites d'échange ont permis d'améliorer la capacité de gestion et d'organisation des SAICs et CDQ. au total : 14 agents des SAICs ont pris part aux différentes formations et rencontres les concernant, en moyenne 350 membres des bureaux de CDQ (en moyenne 25 membre par bureau pour les 14 CDQ des six villes) ont pris part aux formations et visites d'échange les concernant.
Visite d'échanges des CDQ à Parakou.	
Assemblées générales de redynamisation ou de renouvellement des bureaux exécutifs des anciens CDQ.	
Formation des nouveaux C/SAIC et des nouveaux assistants SAIC sur les Techniques d'élaboration des micros projets communautaires	
Formation sur la Mobilisation sociale, et mobilisation des ressources locales	
Rencontres d'échanges entre les CDQ, SAIC et les élus locaux	
Deux (02) Assemblées Générales d'information et de sensibilisation des populations sur les activités du CDQ, du SAIC et du PGUD-2	

ACTIVITES	OBSERVATIONS
dans les quartiers	bureaux.
Visite d'échanges des Présidents des CDQ et des Assistants SAIC au Togo	
Formation des SAIC et des Présidents des CDQ sur le thème : Gestion des conflits communautaires	
Visite d'échanges des SAIC au Burkina Faso	
Rencontre inter SAIC Tenue du 3 au 6 mai 2010 à Kandi, tous les C/SAIC et Assistants y ont pris part Première Assemblée Générale de renouvellement et/ou de redynamisation dans les 14 quartiers bénéficiaires du Projet Tenu du 8 mai au 10 juillet 2010	Les CDQ sont capables d'initier des projets de développement de leurs quartiers comme c'est le cas à Lokossa ou le CDQ initie d'autres activités en dehors de ceux mis en œuvre dans le cadre du projet.
Séminaire de formation des SAIC sur la Gestion Axée sur le Résultat (GAR) Tenu du 21 au 25 septembre 2010, tous les SAIC des 06 villes y ont pris part	
Séminaire de formation des CDQ sur le thème : Technique de préparation et de tenue de réunion S'est déroulé du 20 septembre au 26 octobre 2010 et a connu la participation des membres des bureaux de CDQ.	
Formation des SAICs mobilisation des ressources et financement des projets communautaires :	la formation a eu lieu à Bohicon en au juillet 2011
Formation des CDQs sur « leadership et performance »	la formation a eu lieu en Mai - Juillet 2011. Bénéficiaires : les 14 CDQs

Notons que toutes les formations prévues sur la composante C ont été réalisées à 100%.

4.3.4 Les Equipements et Fournitures

Le tableau suivant dresse la liste des équipements et fournitures ainsi que leurs bénéficiaires :

Matériels et équipements fournis aux structures impliquées dans le PGUD-2

Tableau 27 : Fournitures et Equipements dans la Composante C

Equipements/Fournitures : Equipements informatiques, équipements électroniques et copieurs	Bénéficiaires
2 ordinateurs, 1 appareil photo numérique – magnétoscope	CSAIC/ Cotonou
2 ordinateurs, 1 copieur 1 appareil photo numérique – 1 téléviseur – 1 magnétoscope 1 caméscope	CSAIC/ Porto-Novo
2 ordinateurs, 1 copieur, 1 appareil photo numérique 1 Téléviseur-1 magnétoscope , 1 tableau de conférence lithor	CSCAIC/ Parakou
2 ordinateurs, 1 copieur, 1 appareil photo numérique, 1 téléviseur, 1 magnétoscope, 1 tableau de conférence lithor,	Abomey – Calavi
2 ordinateurs, 1 copieur, 1 appareil photo numérique, 1 téléviseur, 1 tableau de conférence lithor, 1 magnétoscope, 1 caméscope	Kandi
2 ordinateurs, 1 copieur, 1 appareil photo numérique, 1 téléviseur, 1 tableau de conférence lithor, 1 magnétoscope,	Lokossa
Matériel roulant	
2 moto-cross	CSAIC/ Cotonou
1 moto-cross – 1 moto dame	CSAIC/ Porto-Novo
1 moto-cross – 1 moto dame	CSCAIC/ Parakou
Mobiliers de bureau : 1 table d'ordinateur	CSCAIC/ Parakou
Mobiliers	EPP/Cotonou (anciens quartiers) EPP de Parakou, EPP de Porto-Novo CDC yénawa (Cotonou), CDC Parakou, CDC Djègan Daho et Tokpota à Porto-Novo, SAIC Abomey-calavi et Lokossa (mobiliers scolaires),
Instruments, consommables et équipements médicaux	

Mobiliers, Instruments et autres équipements médicaux	CCS de Yénawa à Cotonou et de Tokpota à Porto-Novo
Consommables médicaux	CCS de Yénawa à Cotonou et de Tokpota à Porto-Novo
Equipements de froid	CCS de Yénawa à Cotonou et de Tokpota à Porto-Novo

4.4 COMPOSANTE D : RENFORCEMENT DES CAPACITES DE GESTION DES DECHETS SOLIDES A PORTO-NOVO

L'exécution de cette composante se caractérise par i) des Etudes techniques et environnementales et plan d'action stratégique pour la gestion des déchets solides ; ii) les travaux d'infrastructure ; iii) le renforcement des capacités ; iv) Fournitures et Equipements.

4.4.1 Les Etudes

Il y a eu plusieurs études dont des missions d'études techniques d'exécution, de contrôle et surveillance des travaux. Les principales études ayant abouti à la réalisation des travaux sont :

- *Etude de l'organisation et du financement de la filière des déchets solides* (contrat démarré le 25 juin 2007).

Cette étude a pour objectif d'élaborer une "*stratégie de gestion des déchets*" s'appuyant sur la connaissance des déchets, l'implication des populations et des autres acteurs pour exécuter convenablement les différents maillons de la filière (la pré-collecte, la collecte et transport des déchets solides) et le mode de financement le plus indiqué, tenant compte de la pratique et des résultats actuels et des autres possibilités de financement (direct ou indirect) de la filière. Cette stratégie devra également proposer les bases institutionnelles, techniques et financières pour "*une gestion durable de la propreté de la ville*". Au-delà de la ville de Porto-Novo, les conclusions de cette étude, notamment en ce qui concerne le mode de financement de la filière, devront être de nature à pouvoir être répliquées sur d'autres villes du Bénin.

En juillet 2008, les rapports suivants ont été élaborés et soumis par le consultant :

- rapport sur la collecte des déchets ménagers ;
- rapport sur la gestion des déchets biomédicaux ;
- rapport sur la valorisation des déchets ménagers.

Ces rapports ont fait l'objet de restitution à la Mairie de Porto-Novo impliquant tous les acteurs du projet : Mairie de Porto-Novo, ONG et autres Acteurs de la filière, CPS/PGUD-2, DGE/MEPN et AGETUR.

Les principales conclusions qui ressortent de l'examen de tous les rapports et des séances de restitution peuvent s'énoncer comme suit :

- L'organisation des différents segments de la filière des déchets solides depuis la pré-collecte jusqu'au Centre d'Enfouissement Technique a été retenue.
- Les acteurs institutionnels (ménages, ONG, Entreprises, Cellule de Gestion des Déchets, Médias, Mairie, Etat) ont été identifiés de même que leurs rôles respectifs. La stratégie de sensibilisation / communication et un plan de formation ont été élaborés.
- Des sites devant abriter les Points de Regroupement ont été identifiés et les PGIE et PARC ont été élaborés et évalués.
- Le schéma de financement durable de la filière a été défini.

➤ *Etude environnementale, sociale et technique pour la validation du site devant accueillir le CET –Centre d'Enfouissement Technique- (contrat démarré le 30 Avril 2007)*

L'objectif de cette étude est d'apprécier la faisabilité technique et sociale du projet de Centre d'Enfouissement Technique sur le site de Takon.

Le rapport préliminaire du Consultant a fait l'objet d'une séance de sensibilisation le 8 Juin 2007 sur le site en présence des Maires de Sakété et Porto-Novo, des représentants de l'Association de Développement, des propriétaires terriens de la zone, les chefs quartiers, chefs de village, CPS/PGUD-2, DGE/MEPN, ABE, AGETUR etc..

A l'issue de cette séance de sensibilisation, le Consultant a ensuite élaboré et soumis l'ensemble des rapports prévus au contrat qui a donné lieu à un atelier de restitution. Il s'agit :

- du rapport sur les besoins en espace et l'évaluation du statut foncier du site ;
- du rapport sur les essais et sondages géotechniques, les forages, analyses des eaux souterraines et tests de pompage ;
- du rapport d'étude d'impact environnemental assorti d'un Plan de Gestion des Impacts Environnementaux (PGIE) ;
- du rapport d'étude d'impact social assorti d'un Plan d'Actions de Recasement et de Compensation (PARC) ;
- du rapport d'Avant-Projet Sommaire (APS) qui consiste en un pré dimensionnement du Centre d'Enfouissement Technique.

La conclusion principale qui se dégage est que le site est convenable pour la construction du CET. Cependant, sa construction et son exploitation doivent s'accompagner de certaines mesures de mitigation des impacts environnementaux et sociaux. Au terme des rapports d'étude d'impact environnemental et social, une demande de certificat de conformité environnemental a été introduite à l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Après examen desdits rapports, l'ABE a délivré ce certificat assorti des PGIE et PARC.

L'un des problèmes les plus importants soulevés par les populations est l'acquisition par la Mairie de Porto-Novo des terres auprès des propriétaires terriens du site et de la bande de 250 mètres qui l'entoure. Pour ce faire, la Mairie de Porto-Novo a confié le dossier à un notaire qui a payé la quasi-totalité des propriétaires terriens. Il subsisterait deux personnes qui s'opposeraient toujours à céder leur terre.

La zone d'implantation du CET a été finalement revue pour contourner la position de ces propriétaires. Cette mesure a engendré la prise en compte de nouveaux propriétaires terriens à dédommager. Au 31 juillet 2011, la procédure de dédommagement est achevée.

Au-delà du coût d'acquisition des terres à la charge de la Mairie de Porto-Novo, le coût des mesures de mitigation environnementale et sociale a été estimé à environ *830 millions de F CFA* (y compris les PR) que l'Etat béninois devra supporter afin de permettre la réalisation des infrastructures prévues. Mais les fonds que l'Etat a promis de mettre à disposition en janvier 2010, n'ont été libérés à hauteur de 600 millions qu'en juin 2010. Cette situation a conduit au grand retard observé dans la mise en œuvre des mesures de mitigation convenues dans les PGIE et PARC. Cela étant un préalable pour déclencher l'exécution des travaux proprement dits,

les activités de construction du CET n'ont démarré qu'en décembre 2010 bien que le marché soit signé depuis septembre 2010. L'Etat bien qu'en retard a pu honorer son engagement dans la mise en place des mesures d'accompagnement d'une valeur de 830 millions de FCFA.

➤ ***Etudes techniques et d'impact environnemental et social du site de la décharge***

Une étude spécifique a été initiée pour la validation du site devant abriter le Centre d'Enfouissement Technique.

Cette étude a confirmé que les besoins en espace sont couverts par le site pré-identifié à Aïdjèdo dans l'Arrondissement de Takon, Commune de Sakété. Les essais géotechniques et hydrogéologiques ont aussi confirmé qu'il n'existe pas de risque de contamination de la nappe si des dispositions techniques sont prises pour la collecte du lixiviat. L'étude d'impact environnemental, à travers une analyse de recevabilité, a conclu que le site est convenable si les mesures de mitigation des impacts négatifs sont mises en œuvre. Enfin, le Plan d'Actions de Recasement et de Compensation (PARC) a défini les modalités de prise en charge des personnes affectées par la construction et l'exploitation du CET.

Les rapports définitifs ont reçu le quitus de l'Agence Béninoise pour l'Environnement et de la Banque Mondiale.

4.4.2 Les Travaux d'infrastructure

Les travaux consistent en la mise en place des Points de Regroupements-PR- des déchets et la construction du CET à Takon.

Photo 10 : Point de Regroupement –PR-



Tableau 11 : Construction du site CET de Takon



➤ *Travaux de réhabilitation des Points de Regroupement existants*

Les travaux de réhabilitation des Points de Regroupement existants visaient à sauvegarder la filière des déchets solides de la ville de Porto-Novo en attendant l'étude organisationnelle et de financement de la filière prévue dans le cadre du PGUD-2. Ces travaux concernent 12 dépotoirs sauvages exploités par la ville de Porto-Novo. Regroupés en un seul lot, ils comprennent :

- L'éradication des dépotoirs sauvages existants (enlèvement et transport des déchets solides entreposés) ;
- Le désherbage et décapage de l'aire d'implantation ;
- Le terrassement : déblai en grande masse en terrain meuble, purge éventuelle des terres de mauvaise tenue, le remblai en matériaux d'apport de bonne qualité, la mise en forme de l'aire d'implantation, fouilles ;
- L'aménagement d'une plate-forme en Béton Armé pour recevoir les bacs à ordures ;
- L'aménagement de rampes en Béton Armé pour charrettes et piétons ;
- La réalisation d'un enclos en briques autobloquantes en terre stabilisée ;
- Le cas échéant, le reprofilage des voies d'accès.

La remise des sites à l'entreprise retenue a eu lieu le 09 février 2007 et les travaux ont démarré le 19 février 2007. Le démarrage effectif des travaux a souffert de la fermeture temporaire du site de Takon où les déchets entreposés sur les PR devaient être évacués. Avec la collaboration de la DST, un accord a été trouvé pour que les ordures enlevées des dépotoirs à aménager soient entreposées à Tohouè (dans la Commune de Sèmè-Kpodji), sur un site ayant anciennement servi de décharge finale.

Par la suite, des problèmes liés à la propriété de certains sites (7 sur les 12) ont bloqué l'exécution des travaux sur ces sites. Seuls cinq (5) sites étaient exempts de problèmes. Les travaux de construction de ces 5 PR ont été achevés depuis juin 2007. Les travaux de réhabilitation de douze (12) Points de Regroupement existants ont repris en juin 2010 après un arrêt de deux (02) ans du fait des problèmes liés au statut foncier des sites mis à disposition par la Mairie de Porto-Novo et de l'opposition de certaines populations à la construction des PR à côté de leur résidence (syndrome NIMBY). Au 31 mars 2012, 09 points de regroupements sont achevés sur les douze (12) prévus, soit un taux global de 75%. Pour le reste des PR, la Mairie de Porto Novo n'a pu identifier de nouveaux sites d'accueil des infrastructures

➤ **Infrastructures socio-économiques**

Les infrastructures socio-économiques se caractérisent par les mesures d'accompagnement mises en place par le Gouvernement. Il s'agit de :

Tableau 28 : Infrastructure socio-économique à Aïdjèdo (site de Takon)

ACTIVITES	OBSERVATIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'un module de trois classes et d'un bloc de latrines à quatre cabines, • Réhabilitation d'un module de trois classes existant, réalisation d'un pan de clôture avec enseigne à l'école d'Aïdjèdo et aménagement sommaire d'une aire de jeu • Réalisation d'un pan de clôture avec enseigne à l'école d'Aïdjèdo • Aménagement sommaire d'une aire de jeu 	<p>Le module de classes réfectionné abrite le CE2, le CM1 et le CM2 avec les effectifs respectifs de 29, 16 et 16 écoliers. Soit au total 262 qui étaient en condition peu favorables sont désormais bien logés avec des mobiliers appropriés</p>
Construction du centre de santé d'Aïdjèdo	Travaux démarrés le 26 août 2010 et réceptionnés provisoirement, le 30 mars 2011. Le centre est équipé. Deux agents sont affectés au centre et ont pris fonction.
Travaux d'adduction d'eau villageoise à Aïdjèdo	Travaux achevés et réceptionnés provisoirement le 12 août 2011

➤ **Travaux de construction d'un Centre d'Enfouissement Technique (CET) à Takon**

Les travaux de construction du CET de Takon s'inscrivent dans la mise en œuvre du plan détaillé de gestion de la filière de déchets dans la ville de Porto Novo, tel que défini par les études de la première phase d'exécution de la composante D.

Ces travaux sont regroupés en un seul lot et comprennent essentiellement : la voie d'accès au site, les services généraux de gestion du CET, les cellules d'enfouissement et le lieu de stockage des matériaux de déblais destinés à l'opération d'enfouissement. De façon spécifique, les ouvrages du CET se composent de :

Tableau 29 : Différentes phases du site de Takon

Voie d'accès	<p>3500ml reliant la voie bitumée Porto-Novo/Pobè au village d'Aïdjèdo Largeur de chaussée = 7 mètres Dévers : double Assainissement : fossés longitudinaux et divergents ; traversées de chaussée en buse Couche de fondation en grave 0/40 Couche de base et de roulement en grave 0/12</p>
Services généraux	<p>Poste de garde à l'entrée Bloc administratif Bâtiment de contrôle et pesée Salle de réunion Magasin Garage / atelier Pont bascule Vestiaire et réfectoire Muret et clôture grillagée Voie de circulation de 6m et 3m Parking revêtu pour VL Cheminement stabilisée de 2 mètres de large Piste stabilisée pour engins de largeur 4m Aire technique stabilisée Réseau d'assainissement pluvial Espaces verts Réseau d'alimentation en eau et électricité</p>
Zone d'enfouissement des ordures	<p>Haie arbustive mixte pour écran visuel Clôture rustique barbelée Cheminement stabilisé Piste stabilisée pour engins Réseau d'assainissement pluvial Déblai en grande masse partiellement mis en dépôt Aménagement des casiers d'enfouissement des ordures Aménagement de digues Remblais techniques compactés Réseau de drainage lixiviat Membrane d'étanchéité</p>

Les travaux n'ont démarré qu'en décembre 2010, suite à la mise en œuvre de l'essentiel des mesures d'accompagnement dont la SERHAU est en charge : construction des infrastructures sociocommunautaires (écoles, centre de santé, point d'eau, etc.).

En Mai 2012, les travaux sur le chantier ont pris fin. Soulignons que l'exploitation du CET n'a pas encore démarré à cause des concertations en cours entre les Communes de Porto-Novo et de Sakété sur les modalités de sa gestion. Les points de regroupement des ordures ne sont pas officiellement mis en service pour défaut de plan opérationnel de gestion mais ils sont utilisés par les populations de façon anarchique au mépris des règles d'hygiène.

La mission a eu à visiter le site et a pu constater que les mesures d'accompagnement ont été effectivement mises en œuvre et le CET construit. Elle fait remarquer que le CET ayant été construit en saison sèche, l'entrepreneur n'a pas pu prévoir les mesures nécessaires pour rendre praticable l'accès aux véhicules de déchargement de déchets en saison pluvieuse. S'étant rendu à Takon en pleine saison pluvieuse, le véhicule de la mission (4x4) a été enlisé sur le site même de déchargement. C'est grâce aux Agents de sécurité présents sur le site que le véhicule a pu sortir de la boue. La mission a également constaté que les pistes faisant le tour du site de déchargement sont coupées par endroit par le ruissellement d'eau de pluie. Dans l'état actuel des choses, il reste impraticable en saison pluvieuse.

4.4.3 Renforcement des Capacités

L'Accord de Crédit 4117-BEN définit les « Conditions de Déclenchement de la Composante D » comme la confirmation par l'Emprunteur et l'Association au plus tard à la date de l'Examen à mi-parcours que les conditions ci-après ont été remplies par l'Emprunteur et par la Ville de Porto-Novo : i) la mise en place d'un dispositif institutionnel dotée des capacités techniques requises (y compris une unité de gestion des ordures ménagères dotée de ressources humaines et financières nécessaires) ; ii) l'adoption d'un plan de financement fiable et acceptable; et iii) la réalisation et l'adoption de manière satisfaisante d'un plan de gestion des déchets solides, comprenant entre autres les études de sites et les études d'impact environnemental et social pour la construction d'une nouvelle décharge.

➤ La *Cellule de Gestion des Déchets (CGD)*

Elle a été mise en place grâce au recrutement de son personnel (Chef Cellule et son Adjoint notamment). Elle est installée dans les locaux et sous la tutelle de la Direction des Services Techniques (DST) de la ville et a bénéficié de plusieurs équipements (meubles, équipements informatiques, etc.) Son fonctionnement et son programme d'activités sont désormais intégrés au budget de la ville. Elle a pris une part active à la réalisation des études sur la filière des déchets à Porto-Novo.

Au-delà de la CGD qui doit jouer un rôle moteur transversale sur tous les segments de la filière, les acteurs institutionnels ont été identifiés segment par segment et leur mode d'intervention a été défini. Ainsi, les ménages, producteurs des déchets, et les ONG pré-collectrices, ont été identifiés comme les acteurs principaux du segment de la pré-collecte. Ces ONG seront désormais liées à la Mairie par un contrat définissant entre autres leurs zones d'intervention, leurs obligations et leur rémunération. En ce qui concerne la collecte et le transport jusqu'à la décharge, ils seront assurés par des entreprises privées contractantes avec la Mairie. Des propositions d'amélioration des cahiers de charges allant dans le sens d'un paiement plus régulier et d'une durée de contrat plus longue ont été formulées. Le mode de gestion du Centre d'Enfouissement Technique a également été exploré dans le cadre de l'étude organisationnelle de la filière. Le dispositif institutionnel nécessaire à la gestion durable de la filière des déchets solides à Porto-Novo est donc mis en place et doté des capacités techniques requises. La Mairie de Porto-Novo doit néanmoins maintenir la Cellule de Gestion des Déchets dans ses attributions et renforcer ses moyens afin de la rendre plus dynamique.

➤ *Plan de financement de la filière*

L'étude sur l'organisation et le financement de la filière des Déchets solides à Porto-Novo a permis de déterminer le coût total de la filière et sa répartition par segment. Ce coût s'élève à environ 40.000 F CFA par tonne presque également répartis entre les trois segments de la filière « pré-collecte », « collecte et transport » et « enfouissement ». L'étude a permis de définir un plan de financement cohérent basé sur le document de stratégie nationale de gestion des déchets solides. Il en ressort que le premier segment est financé directement par les ménages et les deux derniers par la Commune, l'Etat assurant les investissements lourds tels que la construction de la décharge finale.

L'analyse de la capacité des acteurs à financer durablement la filière révèle néanmoins qu'il y a aujourd'hui un déficit de financement au niveau de la Commune. A titre d'exemple, sur un besoin d'environ 400 millions de F CFA pour l'année 2008, la Commune de Porto-Novo ne peut consacrer que 150 millions de F CFA à la gestion des déchets. D'où la nécessité d'un apport spécifique de l'Etat pour combler ce gap. En accord avec le document de stratégie nationale de gestion des déchets solides, il est recommandé que l'Etat instaure une taxe sur les communications par GSM ou sur l'électricité qui sera reversée aux Communes sous forme de crédit affecté. L'autre alternative, plus facile à mettre en œuvre, est que l'Etat prenne directement en charge le coût d'exploitation de la décharge en passant des contrats avec des entreprises privées. Ce dernier mode présente néanmoins l'inconvénient de retourner à l'Etat une prérogative clairement affectée aux Commune dans le cadre de la Décentralisation.

4.4.4 Fournitures et Equipements

Les équipements fournis à la Mairie dans le cadre de cette composante sont :

Tableau 30 : Fournitures et Equipements dans la composante D

Equipements/Fournitures	Observations
Mobilier de bureau pour la Cellule de Gestion de Déchets	2 bureaux, 2 fauteuils, 1 armoire
Matériel informatique pour la Cellule	2 ordinateurs, 2 imprimantes
Matériel roulant pour la Cellule	1 Véhicule 4 X 4 et 6 motos
Acquisition de 42 bacs à ordures	Réception effectuée le 31 janvier 2012
Acquisition d'engins (bulldozer et chargeuse) pour le CET	Réception effectuée le 31 janvier 2012
Acquisition d'un groupe électrogène pour le CET TAKON	Réception effectuée le 31 janvier 2012

4.4.5 Formation

Tableau 31 : Formation dans la composante D

ACTIVITES	Années de réalisation
Formation sur la Technique d'élaboration du plan de zonage à Porto-Novo par le cabinet OXFAM QUEBEC ;	Du 16 au 20 janvier 2012
Formation sur l'Elaboration et conduite des projets d'IEC en matière de gestion des déchets solides ménagers à Cotonou par le cabinet GEMERITES	Du 20 au 24 février 2012
Formation sur la Gestion des déchets (Pré collecte, collecte et transport, tri et recyclage...) à Cotonou par le cabinet CSEE	Du 07 au 10 février 2012
Formation sur le Management des structures de gestion des déchets solides urbains à Dakar au Sénégal par le cabinet ISADE	Du 03 au 17 mars 2012

Les bénéficiaires de ces formations sont le personnel de la Cellule, les représentants des ONGs, la mairie de Sakété etc.. Notons que les activités prévues (Etudes, Travaux, Equipements/Fournitures et Formations de la composante D) ont été réalisées à 100% .

V/ GESTION FIDUCIAIRE DU PROJET ET SUIVI-EVALUATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Les composantes du projet sont mises en œuvre par l'intermédiaire de deux agences d'exécution : la SERHAU-SA pour les composantes A, C et une partie de la composante D (formation, achat de matériel, sensibilisation) et l'AGETUR-SA pour la Composante B et une partie de la composante D (travaux à court terme, étude environnementale, sociale et technique pour la validation du site pré-identifié pour accueillir le Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Porto-Novo, étude organisationnelle et de financement de la filière, études techniques d'exécution, travaux de construction du CET et des points de regroupement.

L'analyse de la gestion fiduciaire du projet s'articule autour de : i) la gestion financière ; ii) la passation de marché ; iii) la gestion du projet ; iv) les fonds de contrepartie ; v) le suivi-évaluation des indicateurs de performance.

5.1 La Gestion Financière du Projet

La gestion financière du Projet relève de la responsabilité première de l'AGETUR et de la SERHAU conformément aux Accords de crédit : CR. 4117-BEN et Cr. 4490-BJ. Les deux Agences disposent d'un personnel suffisant bien rodé aux procédures de gestion financière de la Banque Mondiale. Elles appliquent des systèmes de gestion comptable et financière rationnelles. Les opinions des audits financiers n'étaient assorties d'aucune réserve. Selon les conclusions de la mission, les dispositions relatives à la gestion financière sont satisfaisantes quant à l'éligibilité, à la régularité des dépenses et le respect des procédures en vigueur dans les Accords de crédit Cr. 4117-BEN et Cr. 4490-BJ.

Au 30 Juin 2012 , le Crédit initial été décaissé à 91,48% alors que le Financement Additionnel présente un solde nul (100% de décaissement). Par lettre du Ministre de l'Economie et des Finances en date du 27 Mars 2012, le Gouvernement Béninois a sollicité une prorogation du crédit initialement prévu pour le 31 Mars 2012 au 30 Juin 2012. Par la même occasion, le Gouvernement a demandé à la Banque Mondiale la réaffectation des ressources d'un montant de 2 044 717,35 DTS, équivalent à 1 557 331 775 FCFA FCFA, reliquat du Cr.4117-BEN pour pouvoir honorer partiellement les engagements de l'Etat vis-à-vis de certaines entreprises qui s'élevaient à 1 739 609 274 FCFA.

5.2 La Passation des Marchés

La revue générale du processus de passation de marchés au niveau de AGETUR et de SERHAU tant pour les travaux et fournitures que pour les services de consultants a permis de noter que toutes les étapes prévues par les documents du Projet ont été observées. Il n'y a pas eu d'anomalie significative constatée dans l'exécution des opérations ayant abouti à l'attribution des différents marchés.

Il importe de souligner que tous les dossiers d'Appels d'Offres ont été établis sur la base des documents-types et les marchés passés ont fait l'objet de mise en compétition de plusieurs candidats conformément aux dispositions prévues, et les critères d'attribution conformes aux critères contenus dans les Instructions aux Soumissionnaires(IAS).

D'une façon générale, les règles de publicité ont été respectées, les choix opérés sont conformes aux critères fixés et les résultats des attributions définitives des contrats portés à la connaissance des différents concurrents conformément aux Instructions aux Soumissionnaires, ce qui a conféré au processus la transparence requise. Pour les marchés de travaux et de fournitures, les attributions ont été faites aux candidats techniquement valables et ayant offert le prix le plus bas.

Il a toutefois été relevé un cas de non-respect des règles dans le processus de passation des marchés de pavage des voies à Abomey-Calavi (lot PTAL 01 PTAL 03). En effet le processus engagé en juillet 2008 a connu une suspension d'environ 20 mois après adjudication pour raison d'insuffisance de ressources sur le crédit de base ayant nécessité une concertation avec les maitres d'ouvrage concernés ; les marchés correspondants ont été par la suite passés en janvier 2010 sur la base des résultats de l'appel d'offres de 2008 et exécutés sur les ressources du crédit additionnel. Compte tenu du temps écoulé qui a largement dépassé le délai de validité des prix fixé à 90 jours, l'appel d'offres devrait être relancé.

En Résumé, l'évaluation faite du processus, permet de dégager les résultats consignés dans le tableau suivant :

Tableau 32 :Appréciation générale de la passation des marchés

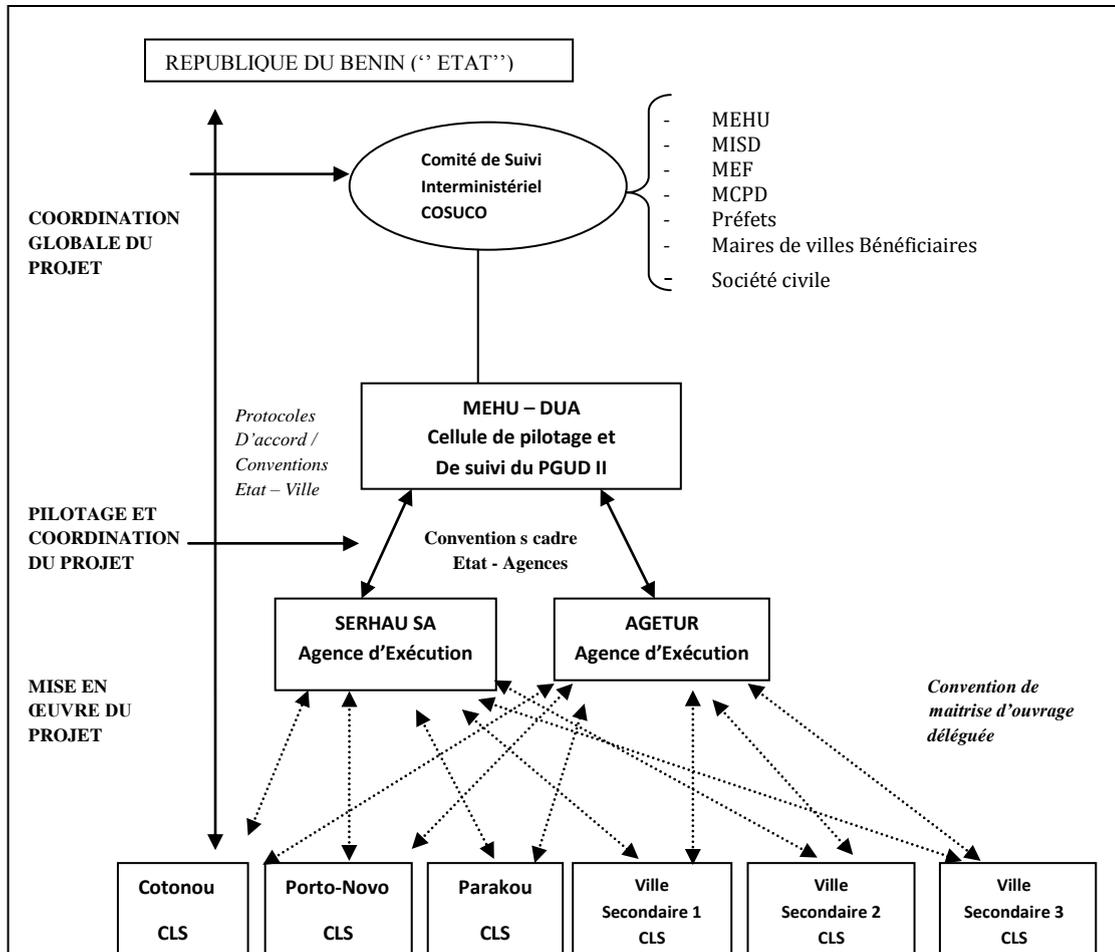
Etapas	Critères				Commentaires
	Concurrence	Efficacité	Transparence	Economie	
Modes de passation	Bon	Bon	Bon	Bon	Modes de passation de marchés conformes.,
Ouverture des plis	Bon	Acceptable	Bon		Ouverture parfois différée pour les offres de consultants.
Analyse et jugement des offres	Bon	Bon	Bon		Analyse et jugement des offres, et attribution des contrats réalisés en respect des règles et critères fixés
Attribution et signature des marchés	Bon	Bon	Bon		

5.3 Cadre Institutionnel de Gestion du Projet

La gestion globale du Projet se résume par le schéma suivant :

Gestion globale du PGUD-2

Tableau 33 : Gestion globale du PGUD-2



- **Le COSUCO** a pour mission de prendre toutes les décisions générales concernant l'exécution du projet, d'organiser des réunions trimestrielles pour examiner les rapports d'activité des organismes d'exécution et des Comités Locaux de Suivi (CLS), d'examiner et d'appliquer les recommandations institutionnelles concernant la mise en œuvre du projet, de suivre l'application des conventions entre l'administration centrale et chacune des villes, et d'approuver les programmes de travaux annuels.

Malheureusement, le COSUCO n'a pas su remplir totalement sa mission en ce sens qu'il ne s'est réuni que 2 fois durant toute la vie du PGUD-2. La Première session du COSUCO a eu lieu le 21 juillet 2006 et la deuxième et dernière le 03 juillet 2009. Cependant, l'exécution du projet n'a pas souffert de ce dysfonctionnement.

- **La Cellule de Pilotage et de Suivi (CPS)** du projet a pour mission de suivre et d'évaluer le travail de l'organisme d'exécution, de faire fonction de secrétariat technique du COSUCO, de préparer à l'intention de la banque des rapports techniques et financiers sur le projet et de veiller à la diffusion des enseignements tirés du projet dans tous les services du ministère de l'Urbanisme.

Si le COSUCO avait été effectivement opérationnel, le CPS aurait assumé pleinement sa mission particulièrement de diffusion des acquis du Projet.

- **Les Agences d'exécution – AGETUR et SERHAU** : Conformément aux accords-cadres passés entre l'Etat et les deux agences d'exécution et aux accords passés entre les villes qui ont participé au projet, la gestion du PGUD-2 s'est déroulée dans des conditions bien satisfaisantes comme mentionné ci-dessus. Il convient de souligner que l' AGETUR a eu à gérer la quasi-totalité des fonds du PGUD-2 avec un professionnalisme remarquable.
- **Les Communes bénéficiaires** : Au niveau local, des Comités Locaux de Suivi (CLS) présidés par les secrétaires généraux des villes et comprenant des cadres des ministères en charge de la Décentralisation, de l'Urbanisme, du Développement, des Finances et de l'Economie, ainsi que des représentants des associations locales et des Comités de Développement de Quartier (CDQ) se sont révélées très efficaces. La coordination entre les CLS et les CDQ à la base ont créé une dynamique d'approche participative qui a scellé le succès du Projet. Désormais les décisions d'investissement viennent de la base pour se concrétiser créant ainsi une force d'appropriation, socle de la pérennité.
- **La Banque Mondiale** : Le Chef du Projet de la Banque Mondiale, Mr. Kwabena Amankwah-Ayéh et son équipe ont entretenu d'excellentes relations de travail avec tous les acteurs du PGUD-2, ce qui a permis d'atteindre des résultats très encourageants.

5.4 Les Fonds de Contrepartie

La mise en place des fonds de contrepartie par les communes et le Gouvernement a connu des retards importants qui non seulement ont ralenti l'exécution du projet mais surtout ont pénalisé beaucoup d'entreprises qui sont obligées d'attendre très longtemps avant d'être payées. En d'autres termes, ces entreprises préfinancent les travaux à concurrence de la quote-part de la contrepartie qui est de 10% (5% pour l'Etat et 5% pour les communes) dans le cadre du crédit initial et 15% (10% pour l'Etat et 5% pour les communes) pour le Financement Additionnel. Elles recourent au crédit bancaire ou à leurs fonds propres (marges) pour pouvoir terminer les travaux sur les chantiers. L'Etat reste devoir aux entreprises comme le témoigne fort bien la lettre du Ministre de l'Economie et des Finances plus de 1,7 milliard de FCFA. Les Responsables d'entreprises rencontrées lors de la mission ont loué les diligences observées au niveau du paiement de leurs décomptes sur les fonds de la Banque et ont déploré la situation qu'engendrent les fonds de contrepartie. A titre d'illustration, le tableau suivant fait le point sur le délai de paiement de la contrepartie du Gouvernement au 31 Mai 2012.

Tableau 34 : Point sur la contrepartie de l'Etat Béninois au 31-05-2012

N°DRF	MONTANT	DATE DE SOUMISSION	DATE DE PAIEMENT	DELAI (mois)
1	15 000 000	13/03/2006	29/12/2006	10
2	15 000 000	15/ 06/2006	10/05/2007	11
3	14 807 244	27/07/2007	17/12/2007	5
4	14 945 223	05 10 2007	31/12/2008	15
5	19 748 883	16/11/2007	31/12/2008	14
6	13 370 938	28/03/2008	05/09/2009	18
8	11 657 276	30/06/2009	18/02/2010	8
9	13 001 865	12/07/2010	23/11/2010	4
10	10 221 073	19/01/2011	26/09/2011	8

5.5 Le suivi-évaluation des indicateurs de performance

Composante A : Amélioration des outils de gestion et des ressources financières afin de permettre aux municipalités de fournir de meilleurs services urbains et d'entretenir les infrastructures construites, avec le soutien des ministères d'exécution concernés et d'une administration déconcentrée.

Tableau 35 : Indicateurs de performance du PGUD-2/Composante A

Indicateur de résultats	Valeurs en 2005/ avant le projet	Valeur en Décembre 2011	Observation
Augmentation de ressources (recettes fiscales et non fiscales) des municipalités par rapport aux données de référence 2005	(FCFA millions)	(FCFA millions)	
<ul style="list-style-type: none"> - Cotonou - Porto-Novo - Parakou - Abomey-Calavi - Lokossa - Kandi 	<ul style="list-style-type: none"> 7 265 452 2 120 512 214 289 	<ul style="list-style-type: none"> 8 898 825 2 990 2 256 360 561 	L'objectif d'accroissement des recettes est largement atteint. Il faut reconnaître un taux d'accroissement faible à Cotonou qui semble épuiser sa potentialité fiscale ou sa force de mobilisation.
Indicateurs de résultats	Valeur cible à atteindre à la fin du Projet	Valeur en Juin 2012	
Manuel de procédures de gestion techniques et administratives élaboré et utilisé dans les trois principales villes	3	3	Objectif atteint Oui, les municipalités disposent en leur sein de procédures de gestion techniques et administratives
Rapports budgétaires élaborés périodiquement par les municipalités	6	6	Objectif atteint Rapports budgétaires périodiques disponibles

Commentaires : Les indicateurs de résultats relatifs : i) aux taux de recouvrement de l'impôt facturé ; ii) à la part du budget de fonctionnement allouée aux services d'infrastructure de base et effectivement dépensée pour ces services ; iii) à la part du budget de fonctionnement allouée à l'entretien courant des routes et effectivement dépensée pour ces services ; ne sont pas régulièrement tenus par les Communes.

Composante B : Amélioration de l'accès des habitants des quartiers pauvres aux services de base.

Tableau 36 : Indicateurs de performance du PGUD-2/Composante B

Indicateur de résultats	Valeur cible à atteindre à la fin du Projet ¹	Valeur au 29 Juin 2012	Observation
Nombre de km de voiries urbaines réhabilitées	32,000ml	37.633,22ml	Objectif atteint avec un dépassement de 17,6%
Nombre de km d'ouvrages de drainage construits	15,100ml	15,414ml	Objectif atteint
Nombre d'habitants ayant accès aux voies urbaines réhabilitées	336000	466 520	Objectif atteint et largement dépassé- Rapport BOPEN
Nombre de Quartiers impactés	28	59	Objectif atteint et doublé-Rapport BOPEN
Augmentation du nombre des protégés contre les inondations périodiques	221000	526 184	Selon une étude récente réalisée par AGETUR et BOPEN. Certes, le financement additionnel a permis d'accroître la construction des collecteurs et donc l'augmentation de la population protégée contre l'inondation .

¹ Au total 32 Km de pavés et 15.1 km de collecteur ont été prévus

- Cr.4117-BEN : Pavage prévu (4,5km à Cotonou, 1,8km à Porto-Novo, 8,8km à Parakou, 3km à Abomey-Calavi, 2,4km à Kandi et 1,9 à Lokossa)
Collecteurs : Prévus 4,3km à Porto-Novo
- Cr.4490-BI : Pavage total : 9,6km dans les villes principales
Collecteurs totaux prévus : 10,8km dans les villes principales

Composante C Amélioration de l'accès des habitants des quartiers pauvres aux services de base

Tableau 37 : Indicateurs de performance du PGUD-2/Composante C

Indicateur de résultats	Valeur cible à atteindre à la fin du Projet	Valeur au 29 Juin 2012	Observation
Augmentation du nombre des habitants qui ont accès aux routes primaires et secondaires revêtues	819 000	900 000	
Nombre de microprojets (sous-composante 3b) mise en œuvre et fonctionnels	11	20	Objectif atteint et largement dépassé (4 marchés, 14 kiosque à eau et 2 place publiques)
Nombre de villes dotées d'une SAIC opérationnel.	6	6	Objectif atteint

Composante D Amélioration de la gestion des déchets solides à Porto-Novo

Tableau 38 : Indicateurs de performance du PGUD-2/Composante D

Indicateur de résultats	Valeur cible à atteindre à la fin du Projet	Valeur au 29 Juin 2012	Observation
Etude sur la gestion des déchets solides à Porto-Novo . Programme de gestion des déchets solides et plan de financement jugés acceptables par L'IDA et approuvés par les autorités locales et centrales	1	1	Objectif atteint, Etude réalisée et approuvée par L'IDA
Unité de gestion des déchets solides, instituée et opérationnelle dans la municipalité de Porto-Novo.	1	1	Objectif atteint Usine construite à Takon avec les mesures d'accompagnement assurées par l'Etat
Quantité de déchets solides enlevés à Porto-Novo et transportés en dehors de la ville (en % de la quantité de déchets produite)	65%	35%	Le CET n'étant pas encore opérationnel.
Nombre d'habitants qui ont régulièrement accès à la collecte de déchets sous le projet	110 000	115 000	Objectif largement dépassé.

VI / IMPACTS DU PROJET PGUD-2

L'analyse des impacts porte sur les 4 axes stratégiques du Projet à savoir : i) Le renforcement des capacités de gestion municipale ; ii) L'élargissement de l'accès de la population aux infrastructures de base et le désenclavement des quartiers les plus pauvres ; iii) La promotion des initiatives et de l'approche participative dans les communautés de base ; iv) La gestion des déchets solides dans la ville de Porto-Novo.

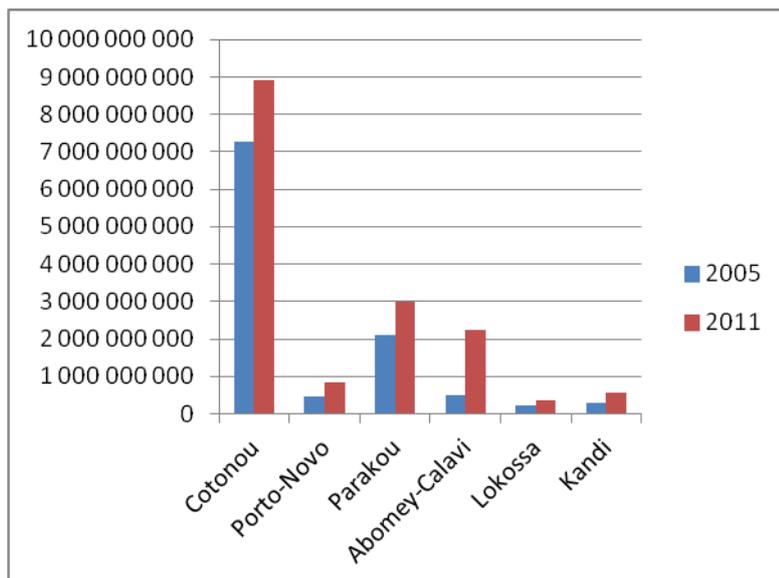
6.1 Le renforcement des capacités de gestion municipale

En mettant l'accent sur le renforcement des capacités de gestion dans les communes, le PGUD-2 a produit les impacts suivants :

- **Accroissement des ressources des Communes** : Toutes les communes sans exception ont eu une amélioration appréciable de leurs ressources comme l'illustrent le tableau et le graphique ci-après :

Tableau 39 : Recettes Totales des Communes avant et à la clôture du PGUD-2

RECETTES TOTALES		
	2005 (Avant PGUD-2)	2011 6 mois avant la clôture du PGUD-2)
Cotonou	7 265 195 255	8 898 217 112
Porto-Novo	451 552 836	824 601 073
Parakou	2 120 000 000	2 990 000 000
Abomey-Calavi	511 765 148	2 256 219 307
Lokossa	213 592 176	360 138 936
Kandi	289 159 353	561 406 766



Graphique 4 : Recettes totales avant et à la clôture du PGUD-2

➤ **Modernisation de l'Administration des Communes**

L'inorganisation, le manque de procédures opérationnelles et l'insuffisance des outils modernes de travail sont les principales causes de la médiocrité de nos administrations. Le PGUD-2 a eu un impact très positif sur la gestion des Communes selon les Maires que la mission a rencontrés. La mise en œuvre de Manuel de procédure favorise le traitement rapide des informations, assure une meilleure circulation de l'information. L'adoption d'un nouvel organigramme a favorisé une meilleure définition des attributions et responsabilités minimisant ainsi les conflits. La dotation en équipements et fournitures a contribué à la modernisation du travail favorisant une meilleure condition de travail du personnel, la production de rapports de meilleure qualité en un temps record, le déplacement plus fréquent des agents sur les sites des projets de la Commune. En bref, le PGUD-2 a permis d'accroître l'efficacité et l'efficience des systèmes et processus de gouvernance urbaine et d'améliorer la génération des revenus.

6.2 L'élargissement de l'accès de la population aux infrastructures de base et le désenclavement des quartiers les plus pauvres

Les impacts relatifs à la réalisation des infrastructures de base se déclinent comme suit :

- **Création d'emploi** : En injectant environ 25 milliards de FCFA dans les infrastructures, le PGUD-2 a favorisé la création de milliers d'emplois et la survie de plusieurs familles ;

- **Stimulation du secteur privé** : Les petites et moyennes entreprises du BTP ont été des bénéficiaire de premier plan du PGUD-2, les structures de l'Etat ayant été exclues de l'exécution des marchés. Elles ont acquis beaucoup d'expériences dans la mise en œuvre des ouvrages ;
- **Protection de la population desservie contre les inondations**. La mission a eu à rencontrer les riverains qui à l'unanimité ont reconnu que depuis la construction des collecteurs, ils ont été épargnés des inondations
- **Retombés économiques** : Gain de temps pour la circulation automobile, motos et piétons ; Augmentation des parcelles et des valeurs locatives dans les zones impactées après la réalisation des infrastructures ; Installation d'artisans tels que des vulcanisateurs, des garagistes ou des artisans des ferronniers, des menuisiers, activités directement liées à l'utilisation de la route. Celle-ci crée de nouveaux besoins en termes de services pour les véhicules ou permet un approvisionnement en matières premières ; Installation d'activités de commerce de proximité et petites restauration (souvent des activités informelles).
- **Autres** : - Amélioration de la santé publique notamment pour les personnes les plus faibles (enfants et vieillards) ; Facilitation de la communication sociale à travers le rapprochement de la population avec les services communaux et de l'Etat compte tenu du « désenclavement » obtenu par les voiries aménagées ; Augmentation de la cohésion sociale à travers la mise en œuvre concentrée de projets communautaires comme la voirie et l'assainissement.

6.3 **La promotion des initiatives et de l'approche participative dans les communautés de base**

Il est à retenir les impacts suivants :

- **Regain de confiance de la population à la base** par le fait d'être associé aux choix prioritaires des investissements (écoles, centres de santé, centres de développement communautaires, marchés, kiosques à eau etc..) car il arrive souvent que des projets soient réalisés sans qu'ils s'adaptent aux besoins de leurs bénéficiaires, tout simplement parce que ces derniers n'ont pas été consultés et associés ;
- **Création de la dynamique d'approche participative** : La naissance des CDQ et des SAICs favorise cette dynamique qui est un facteur clé de l'appropriation et de la pérennité des projets

6.4 La gestion des déchets solides dans la ville de Porto-Novo

Les habitants ont souligné que leur ville était devenue plus attractive du fait de l'intervention du PGUD-2, que l'image de leur ville a changé. En dotant Porto-Novo d'un Plan stratégique de gestion de déchets, en détruisant des dépotoirs sauvages d'ordures, en réhabilitant d'anciens points de regroupement, en aménageant de nouveaux sites et en construisant un Centre d'Enfouissement Technique des déchets solides, le PGUD-2 renforce la salubrité et la prévention sanitaire de la ville.

VII/ ARTICULATION AVEC LES INTERVENTIONS DES BAILLEURS DE FONDS

Le Bénin bénéficie de plusieurs financements internationaux dans le domaine de l'assainissement et de l'amélioration de la voirie urbaine et d'une manière générale dans le secteur urbain à travers notamment des projets d'appui à la décentralisation et au renforcement des capacités communales. Les bailleurs de fonds intervenant dans le secteur sont les suivants :

- ***L'Union Européenne*** : Elle a mis en place le projet BEN7200/007 9ème FED « Appui à la réalisation de Travaux Urbains de Voirie et d'Assainissement » (PARVA) d'un montant de 30 millions d'Euros consiste en un appui budgétaire ciblé au Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Réforme Foncière et de la Lutte contre l'Erosion Côtière pour la réalisation de travaux urbains de voirie et d'assainissement à fort contenu de main d'œuvre en utilisant les techniques TUHIMO (Travaux Urbains à Haute Intensité de Main d'Œuvre). Le projet a fait l'objet d'une Convention de Financement entre la Commission Européenne et la République du Bénin signée par l'Ordonnateur Délégué Principal le 11 décembre 2003 et par le Ministre des Finances et de l'Economie le 26 janvier 2004. La date d'échéance de cette convention a été fixée contractuellement au 31 décembre 2009. L'objectif global du projet vise à contribuer à l'amélioration du cadre de vie des populations urbaines et la réduction de la pauvreté. L'objectif spécifique du projet est « l'amélioration durable du tissu urbain afin de promouvoir les activités productives, de faciliter l'accès aux services publics de base, de désenclaver les quartiers les plus pauvres et réduire les foyers de maladies liées aux eaux stagnantes ».
- ***L'Agence Française de Développement –AFD-*** D'un montant de 11 millions d'euro, le Projet d'Appui à l'Agglomération de Cotonou-PAACO touche les villes de Cotonou, Abomey-Calavi et Sèmè-Podji et finance des travaux de voirie et d'assainissement pour améliorer la mobilité et le désenclavement des périphéries le renforcement des capacités des communes. Démarré en Décembre 2006, il a été clôturé le 30 Juin 2012. Le PAACO et le PGUD-2 ont coopéré dans la ville d'Abomey-Calavi où le PGUD-2 a réalisé les études techniques et le PAACO l'exécution des infrastructures socio-économiques.

- **La KFW** : Dans le cadre du pôle d'intervention prioritaire « Décentralisation et Développement Communal » de la Coopération bénino-allemande, il a été créé le "Fonds d'Infrastructures des Villes Secondaires" FIVIS d'un montant de 6.5 milliards de FCFA. Ce fonds vise la mise en place d'infrastructures socio-économiques et leur exploitation de manière pérenne ainsi que la mise en œuvre par la commune, des principes de la bonne gouvernance locale. A l'origine, ce projet intervenait essentiellement dans les villes de Ouidah, Bohicon, Natitingou et Abomey, dans le cadre de la phase II, il a été élargi à d'autres villes de l'Atacora – Donga ;

- **Le Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD)** et le gouvernement béninois ont signé, le 22 avril 2010 à Tunis, un protocole d'accord de don (22,18 millions d'unités de compte-UC) et un accord de prêt (11,5 millions d'UC), soit un montant global de 33,68 millions d'UC (24,88 milliards de Francs CFA) pour le financement du projet de bitumage de la route Ndali-Nikki-Chicandou-Frontière du Nigeria dont le coût total s'élève à 36,85 millions d'UC (27,2 milliards de Francs CFA). Le projet couvrira principalement l'aménagement et le bitumage de 77 km entre Ndali et la frontière du Nigeria, ainsi que des aménagements connexes et des actions spécifiques pour les femmes. Ces aménagements portent notamment sur la réalisation de pistes rurales, la construction et l'équipement d'un poste de péage/pesage et la fourniture de charrettes aux femmes.

- **La Banque Ouest Africaine de Développement -BOAD-** intervient au Benin dans le secteur des infrastructures à travers plusieurs projets d'un montant total de 50, 820 milliards de FCFA soit US\$ 100 millions. Il s'agit de :
 - **Pavage et assainissement dans la ville de Djougou** : Le projet a pour objet le pavage de 11 584 mètres linéaires (ml) de rues, la construction de 14 600 ml de caniveaux de drainage le long de ces rues et le réaménagement du collecteur primaire assurant le drainage d'une importante partie des eaux pluviales vers l'exutoire de la zone sud-ouest de la ville de Djougou, *Montant* : 4 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : Les travaux de base sont terminés. Reste à réaliser les travaux supplémentaires et l'audit technique et financier.

 - **Aménagement des voies urbaines de la ville d'Abomey** : Le projet a pour objet le pavage de 14 512 ml de rues et la construction de caniveaux de drainage des eaux pluviales le long de ces rues dans la ville d'Abomey. *Montant* : 4 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : les travaux sont en cours réalisés à 50% au 30/06/12

 - **Projet d'aménagement et de bitumage de la route Djougou-Ouaké-Frontière du Togo et de la bretelle Ouaké-Sèmèrè** : Le projet a pour objet l'aménagement et le bitumage de la route Djougou-Ouaké-Frontière du Togo et de la bretelle Ouaké-Sèmèrè sur des longueurs respectives de 37 km et 12 km. *Montant* : 8 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : Les travaux sont entièrement achevés.

- ***Pavage et assainissement de la ville de Porto Novo*** : Le projet a pour objet, le pavage de 5200 ml de rues, la construction d'ouvrages d'assainissement le long de ces rues et la construction d'un collecteur primaire d'évacuation des eaux pluviales de 2700 ml dans la ville de Porto-Novo. *Montant* : 4 milliards de FCFA ; *Etat d'avancement* : les travaux sont en cours et exécutés à 40% au 30/06/12.
- ***Aménagement de la route Ouidah-Allada et de la bretelle de Tori*** : Le projet a pour objet l'aménagement et le bitumage de la route Ouidah-Allada, d'une longueur de 35 km et de la bretelle Pahou-Tori, longue de 18,5 km. *Montant* : 5,320 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : Les travaux sont en phase de démarrage pour le lot de la BOAD.
- ***Pavage et assainissement dans les communes de Kétou, Tchaourou et Savè*** : Le projet a pour objet, le pavage de 19 830 ml de rues, la construction partielle d'ouvrages d'assainissement le long de ces rues dans les villes de Kétou, Tchaourou et Savè. *Montant* : 7 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : Le processus d'attribution des marchés est en cours.
- ***Aménagement de la route des pêches : tronçon Cotonou – Adoukou*** : Le projet a pour objet l'aménagement de la route des pêches au Bénin : tronçon Cotonou-Adoukou sur une longueur totale de 12,55 km comportant une chaussée pavée de 2x2 voies de 7 m sur une longueur de 1,875 km et une chaussée de 2x2 voies de 7 m revêtue en béton bitumineux sur 10,672 km. *Montant* : 12 milliards de FCFA. *Etat d'avancement* : Le processus d'attribution des marchés est en cours.

Il y a de souligner que le PGUD-2 ainsi que les autres interventions des bailleurs de fonds s'inscrivent particulièrement dans les objectifs stratégiques de:

- La Politique Nationale d'Assainissement du Bénin,
- La Déclaration de Politique Urbaine du 20 septembre 1993,
- **DSRP 2003 – 2005 Volet : « Développement du Capital Humain et la Gestion de l'environnement »**. *Le second volet de la question de l'environnement est celui de l'assainissement, notamment en milieu urbain. L'objectif visé est d'améliorer le cadre de vie des populations contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté. (...) Les principales actions à ce titre ont trait à (i) la construction et la réhabilitation des réseaux d'assainissement, (ii) l'élaboration ou l'actualisation des plans et schémas directeurs d'urbanisme et d'assainissement des chefs-lieux de communes et des municipalités, (iii) la poursuite de la mise en œuvre du deuxième projet urbain à travers trois volets que sont : le PGUD, le PDVS(Projet de Développement des Villes Secondaire)s et le PARFU(Projet d'Appui à la Réforme Foncière Urbaine), (iv) la viabilisation des zones habitées ou à habiter, (v) l'identification et la protection des zones impropres à la construction.*

- La politique sectorielle du MUHRFLEC à travers le programme de Gestion Urbaine.

VIII/ LECONS TIREES ET RECOMMANDATIONS

8.1 Leçons tirées

L'atteinte et le dépassement de la quasi-totalité des indicateurs de performance conférant ainsi un succès éclatant au PGUD-2, impose un regard analytique sur les leçons suivantes à tirer pour les projets futurs.

- Le succès dans le domaine du développement urbain requiert des programmes cohérents et une organisation efficiente ;
- La mise en œuvre du PGUD-2 a permis de comprendre que pour atteindre son objectif, 3 ingrédients-clés doivent être réunis : i) un projet qui répond aux besoins réels des bénéficiaires, ii) un projet conçu avec la participation de ces bénéficiaires ; iii) un projet qui s'exécute dans un cadre technique et financier professionnel donné. L'implication des structures techniques telles que AGETUR et SERHAU sous la coordination de la CPS/COSUCO dans un cadre fructueux de coopération a été l'un des facteurs incontestables de la réussite du PGUD-2 ;
- La bonne gestion d'un projet est un atout pour l'Etat vis-à-vis des Bailleurs de Fonds en ce sens qu'elle contribue à renforcer leurs intérêts à poursuivre leur soutien financier ;
- Le non- respect des engagements de la mise en place des Fonds de Contrepartie dans le cadre du PGUD-2 est, non seulement un frein à la stimulation du secteur privé comme acteur clé du développement urbain, mais aussi un facteur de ralentissement des travaux et de renchérissement des coûts au détriment des bénéficiaires ;
- L'implication des communes bénéficiaires en tant que Maître d'Ouvrage, par l'intermédiaire des agences techniques, dans la préparation des programmes annuels, la passation des marchés et le suivi de l'exécution des ouvrages, est atout garantissant l'appropriation effective des ouvrages réalisés ;
- Sur l'approche participative ayant permis l'implication de la base dans la conception et l'exécution du projet, l'on relève ce qui suit :
 - L'approche participative fait appel à de nombreux acteurs qui ne sont pas toujours préparés aux tâches qui leur sont attribués. La mission a pu le constater dans ses entretiens avec certains CDQ. Il faut donc prévoir assez de temps pour leur permettre de construire des relations professionnelles de confiance et d'acquérir les capacités techniques et organisationnelles nécessaires pour mettre en place un projet. Cette leçon est d'autant plus vraie que là où il n'y a pas de tradition d'action participative ou collective, il faut d'abord susciter une dynamique locale à l'instar des CDQ.

- Pour que la population locale s'approprié un projet, il faut qu'elle soit impliquée dans celui-ci le plutôt possible, par des représentants largement reconnus et respectés en son sein. Leur rôle doit pouvoir évoluer de manière dynamique dans le temps, par exemple de la simple consultation à une fonction plus active de cogestion.
 - Les CDQ sont un relais efficace pour avoir une représentation large et articulée des différents besoins au sein d'une communauté, tout en étant des organisations à petit budget. Il s'agit donc de mobiliser et d'inciter ces CDQ par des subventions, des activités génératrices de revenus et des formations renforçant leurs capacités. Ce sont eux qui peuvent mobiliser à leur tour les individus et assurer la pérennité d'un projet avec la population, les autorités locales et les parties prenantes.
- La flexibilité, le professionnalisme et la capacité d'adaptation de l'Equipe de la Banque Mondiale ont permis de maintenir un dialogue permanent constructif au bénéfice du Projet ;
 - L'engagement et la responsabilisation des acteurs du pays sont essentiels pour s'assurer d'un bon succès dans tout projet.

8.2 Recommandations

Au regards des besoins immenses en matière de développement urbain et des résultats positifs obtenus dans la mise en œuvre de PGUD-2, la mission encourage le Gouvernement du Benin et la Banque Mondiale à poursuivre leur partenariat.

Elle suggère que si un nouveau projet devrait se mettre en œuvre, il faudrait intégrer les aspects suivants qui n'avaient pas été suffisamment pris en compte dans le projet PGUD-2 :

➤ ***La culture de la maintenance/entretien***

L'entretien des ouvrages doit être pris en compte dès leurs conceptions et consigné dans les cahiers de charges. La mission a pu remarquer des dalles effritées et des grilles de certains collecteurs enlevées laissant de grands trous dangereux pour la sécurité des enfants et de la population tant qu'elles ne sont pas remplacées. Il faudrait à l'avenir penser à des grilles extrêmement difficiles à enlever par les riverains et à des dalles très résistants. Une telle pratique allégerait le budget de l'entretien des Communes constamment en proie à des problèmes de ressources. Il faut également mettre en place un système d'incitation pour les Communes qui effectivement font la maintenance de leurs ouvrages de façon professionnelle.

➤ ***Le Secteur Privé***

Dans le PGUD-2, les entreprises ont été recrutées par voie d'appels d'offre ouverts et les marchés ont été attribués sur la base du moins-disant après analyse des capacités techniques de l'entreprise et de la conformité de l'offre technique aux spécifications du cahier des Charges. Des entreprises font souvent des offres considérées comme étant anormalement basses et remportent le marché.

Cependant, elles éprouvent d'énormes difficultés à pouvoir terminer les travaux qui subissent en outre des malfaçons préjudiciables à la durabilité et à la qualité. La mission estime que tout en respectant à la lettre les directives de passation des marchés de la Banque Mondiale, il y a lieu d'engager des réflexions sur la possibilité de catégoriser les travaux en lots (petit, moyen, et gros) en exigeant des équipements et critères techniques en fonction de la taille de chaque lot de telle manière à permettre une saine concurrence et une meilleure qualité des ouvrages.

Dans le projet, il n'avait pas été prévu la formation et le recyclage au profit des entrepreneurs. Une telle formation sur les nouvelles approches et technologies dans le secteur du BTP contribuerait énormément au professionnalisme du secteur et à la qualité des travaux. Toujours dans la recherche de la qualité, l'on pourrait mettre en place dans un processus bien transparent et participatif, un mécanisme de reconnaissance de l'excellence qui pourra créer une saine émulation dans le secteur. De même, les entreprises défaillantes pourraient se retrouver sur une liste noire.

Sur le plan financier, il serait souhaitable que les fonds de la Banque Mondiale couvre entièrement les prestations des entreprises et que ces dernières ne soient plus sujettes aux Fonds de Contrepartie, car il n'est pas logique de chercher à stimuler le secteur privé en le privant d'une partie de sa marge, source de sa survie au profit de l'Etat.

➤ ***Fonds de Contrepartie***

L'Etat ayant plusieurs obligations, la mise en place des fonds de contrepartie était, est et sera toujours un problème. L'expérience de la construction du site de Takon où la mise en place des fonds de contrepartie était un préalable aux décaissements des fonds de la Banque Mondiale, est une piste à explorer pour amener l'Etat à assumer pleinement ses responsabilités.

➤ ***Renforcement des capacités des Agents des Communes***

L'un des domaines clés dans lesquels il est fort souhaitable de poursuivre les actions déjà entreprises dans le PGUD-2 est la mise en place de systèmes et de pratiques de bonne gouvernance qui se décline par le renforcement des capacités des agents en programmation/planification, contrôles fiduciaires, transparence de gestion, maintenance, etc..

Ce facteur clé qu'est le renforcement des capacités dans les communes intéressent plus d'un pays dans la sous-région. La création d'une Ecole Régionale de Gestion Communale à Porto-Novo ou ailleurs serait bénéfique à bien des égards en raison de l'économie d'échelle et de l'utilité qu'elle va engendrer et pour les bailleurs de fonds et pour les Etats de la sous-région.

➤ ***Activités génératrices de revenus dans les Communes***

Les infrastructures exigent des financements lourds et à long terme que ne peuvent faire face les Communes ni les banques commerciales. Pour longtemps encore, ce secteur aura besoin du financement des Partenaires Techniques.

Cependant, les Communes peuvent initier des projets générateurs de revenus à court et moyen termes avec le concours de ces banques commerciales. Une assistance technique à ces Communes pour aider à l'identification de tels projets et à leur financement, contribuerait à leur auto-prise en charge progressive.

➤ *Réplication de certains acquis du PGUD-2 dans les autres Communes*

Il s'avère nécessaire de mettre en place une synergie au niveau des institutions gouvernementales pour exploiter certains acquis qui pourraient être répliqués à moindre frais dans les autres Communes non encore bénéficiaires de projets tels que le PGUD-2.

CONCLUSION

Au terme de six années d'exécution, force est de constater que le PGUD-2 a apporté de changements notables dans les villes impliquées et dans la vie de leurs populations. Changements positifs en premier lieu lorsque l'on s'intéresse à sa pertinence – pour rappel, les quartiers ciblés étaient inondés, enclavés, avec très peu de services sociaux de base – ; que l'on s'arrête sur l'atteinte des objectifs – il a redonné foi aux Communes et il a changé la face de plusieurs quartiers - ; que l'on s'interroge sur son impact – il a amélioré la qualité de vie des habitants, réduit certains désagréments quotidiens, augmenté sensiblement les ressources des Communes, créé une dynamique communautaire participative etc..-

En bref, le PGUD-2 a donné pleine satisfaction dans : i) son exécution globale, ii) sa gestion financière et technique, iii) le respect des procédures de passation de marché, iv) le suivi-évaluation des indicateurs de performance ; v) les impacts sur les bénéficiaires. Un bémol toutefois, les Fonds de Contrepartie des Communes et particulièrement de l'Etat ont de par leur retard, ralenti quelque peu l'exécution du projet mais sans le compromettre.

ANNEXES

ANNEXE 1 : LES PERSONNES RENCONTREES

Mr. Blaise Onesiphore Ahanhanzo GLELE

Ministre de l'Environnement de l'Habitat et de l'Urbanisme

Tél : +229 21 31 77 71 /+229 94 55 22 22

glele_blaise@yahoo.fr

Mr. Pascal Zounvèou YAHA

Secrétaire Général du Ministre

Ingénieur en Planification et Aménagement du territoire,

Tél : +229 21 30 04 98 /+229 97 29 24 25

Pyaha2005@yahoo.com/pyaha@developpment.bj

Mr. Tchabi Sébastien

Directeur des collectes locales

Ministère en charge de la Décentralisation

Tél : +229 95 34 96 40/ +229 21 30 61 63

Mr. Paul DOVI

Administrateur en Gestion des Projets, Directeur de la Prospection du Financement

Ministère du Développement, de l'Analyse Economique et de la Prospective

Tél : +229 21 30 11 68

Pauly_dov@yahoo.fr

Mr. Marcellin BOCCOVE

Directeur Technique de AGETUR

01 BP 2780 – COTONOU(République du Bénin)

Tél : (+229) 21 30 39 21

Email: agetur@intnet.bj Site Web : <http://www.agetur.bj>

Tito Oussou.Klovi Hossoukpo

Chef Projet/AGETUR

01 BP 2780 – COTONOU(République du Bénin)

Tél : (+229) 21 30 39 21

Email: agetur@intnet.bj Site Web : <http://www.agetur.bj>

Agblonon Elisée

Chef Comptable/AGETUR

01 BP 2780 – COTONOU(République du Bénin)

Tél : (+229) 21 30 39 21

Email: agetur@intnet.bj Site Web : <http://www.agetur.bj>

Gbemetonou Cyrille

Comptable/AGETUR

01 BP 2780 – COTONOU(République du Bénin)

Tél : (+229) 21 30 39 21

Email: agetur@intnet.bj Site Web : <http://www.agetur.bj>

Mr. Séidou M. IMOROU

01 BP 2338 - Cotonou - Bénin

Tél (+229) 97979291

Email: serhau@serhau.com ou contactserhau@serhau.com

SITE WEB : www.serhau.com ou www.serhau.org

Mr. Benjamin DAVI

Economiste-Gestionnaire

Administrateur des Projets et développement Local

Sociologue du Développement

SERHAU-SA

Tél (+229) 97988960

Email: serhau@serhau.com ou contactserhau@serhau.com

SITE WEB : www.serhau.com ou www.serhau.org

Mr. Gilles Sintondji

SERHAU

Directeur Administratif et Financier,

Tél (+229) 97179127

Email: serhau@serhau.com ou contactserhau@serhau.com

SITE WEB : www.serhau.com ou www.serhau.org

Mr. Rodrigue Hessou

SERHAU

Assistant Comptable

Tél (+229) 2130 02 29

Email: serhau@serhau.com ou contactserhau@serhau.com

SITE WEB : www.serhau.com ou www.serhau.org

Mr. Gaston BOKO

Architecte D.E.I.A.U., Coordonateur de CPS/PGUD-2

Projet de Gestion Urbaine Décentralisée

06 BP 598 Cotonou Bénin

Tél.: (+229)21 30 70 71

Mme TCHABI W. Sylvie Désirée

Statisticien Planificateur

Chargée du Suivi Evaluation du

Projet de Gestion Urbaine Décentralisée

06 BP 598 Cotonou Bénin

Tél.: (+229)21 30 70 71

Mme AKPONA Lénon Alakè

Assistante de direction

Cellule de Pilotage et de Suivi

du Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée

CPS/PGUD-2

Tél bureau : Tél : +22921 30 70 71

Mr Moukaram OCENI

Maire de Porto Novo

Tél : +229 20 21 50 13/ +229 90 90 05 04/ +229 97 05 23 24

Moukos70@yahoo.fr/maire@villedeportenovo.com

Mr. Dakpè SOSSOU

Maire de la Commune de Lokossa

BP 138 Lokossa

Tél : 00229 22 41 12 73

dakpes@yahoo.fr, www.mariedelokossa.com

Mr. Mouftaou ALIDOU

Directeur des Services Economiques et Financiers de la Mairie de Cotonou,
BP : 358. Cotonou Bénin ; Tél : +229 21 3240-43. Fax+229 21 3120-59
<http://www.cotonou-benin.com>

Mr. Marc Didier DUBOGAN

Ingénieur des Services Techniques des TP Chef du Département des Voies et Réseaux Divers
Mairie de Cotonou ; Tél : 00229 95 79 81 39/00229 97 69 94 21
dmarcdidier@yahoo.fr

Barthélemy N. GODONOU

Secrétaire Général ; Mairie de Porto-Novo, Administrateur Civil
Tél : 00229 20 21 36 96
godonoubarthelemy@hotmail.fr

Mr. Aziz CHITOU

Mairie de Porto-Novo
Tél. : 00 229 97 63 77 37
Email : chitouaziz@ymail.com

Mr. Aboubakar KEITA

Mairie de Parakou
Tél. : 00 229 95 20 77 78 Email : keitabou11@yahoo.fr

Mr. COURACO Bouyaminou

Mairie de Kandi
Tél. : 00229 97 18 57 62

Mr. Narcisse HOUNSOUNON

Mairie de Cotonou ; Email : hounsounonnarcisse@yahoo.fr

Mme Yvette FADEGNON

Mairie de Abomey-Calavi, DAF
Tél. : 00 229 95 42 03 50
Email : fadeyvette@yahoo.fr

Mr. Kakpo Vincent

SG/Mairie de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mme Dadegnon Alice

DDLPE
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Amouzou Vivien

DST
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Djedeme Emile

DSF
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mme Gaga Honorine

C/SAIC
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Guidi Crespin

Collaborateur SG
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Davo coffi Stéphane

Collaborateur DSAPP
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Adjihovede A Maury

C/CRFU
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr Fandohan Samuel

DG, Société 2CC/Ets Construction Génie Civil
03 BP 2206 Cotonou
Tél/Port: +22997 14 49 84

Mr Daniel Hounkpevi

Directeur des services techniques de Mairie
Porto-Novo
00229 97 58 56 69
zinsoudaniel@yahoo.fr

Mr. Evariste Adjagba

c/Service Voirie Réseaux et Mobilité Urbaine à la DST Porto-Novo
adjagba@yahoo.fr

Mr. Vincent Choubiyi

Administrateur Civil Consultant en Gouvernance et Démocratie
SG/Mairie – Abomey – Calavi
Tél : +229 21 36 00 11
Vinchoubis@yahoo.fr

Mme. Agbali Julienne

C/SAIC Mairie Abomey – Calavi
Tél : 97219748
Ajulienne2007@yahoo.fr

Avocetien Marc

Assistant c/SAIC Mairie Abomey – Calavi
Tél : 96 53 62 60

HOUNKPE Albert

Président du Comité de développement de Abomey-Calavi et
de l'Association des Amis de Présence Africaine/Conseiller Local
Tèl :+229 97 08 02 06
aapafricane@yahoo.fr

68, Avenue de la Libération, Lomé - Togo
Tél : (228) 221.59.06 / 221.42.44 / 221.01.13
Email : boadsiege@boad.org

Mr. Aziz CHITOU

Mairie de Porto-Novo
Tél. : 00 229 97 63 77 37
Email : chitouaziz@ymail.com

Mr. Aboubakar KEITA

Mairie de Parakou
Tél. : 00 229 95 20 77 78 Email : keitabou11@yahoo.fr

Mr. COURACO Bouyaminou

Mairie de Kandi
Tél. : 00229 97 18 57 62

Mr. Narcisse HOUNSOUNON

Mairie de Cotonou ; Email : hounsounonnarcisse@yahoo.fr
Porto Novo, Mr Aziz CHITOU Tél. : 00 229 97 63 77 37 Email : chitouaziz@ymail.com

Mme Yvette FADEGNON

Mairie de Abomey-Calavi, DAF
Tél. : 00 229 95 42 03 50
Email : fadeyvette@yahoo.fr

Mr. Kakpo Vincent

SG/Mairie de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mme Dadegnon Alice

DDLPE
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Amouzou Vivien

DST
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Djedeme Emile

DSF
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mme Gaga Honorine

C/SAIC
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Guidi Crespin

Collaborateur SG
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Davo coffi Stéphane

Collaborateur DSAPP
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr. Adjihovede A Maury

C/CRFU
Maire de la Commune de Lokossa
BP 138 Lokossa
Tél : 00229 22 41 12 73
www.mariedelokossa.com

Mr Fandohan Samuel

DG, Société 2CC/Ets Construction Génie Civil
03 BP 2206 Cotonou
Tél/Port: +229 97 14 49 84

Mr Daniel Hounkpevi

Directeur des services techniques de Mairie
Porto-Novo
00229 97 58 56 69
zinsoudaniel@yahoo.fr

Mr. Evariste Adjagba

c/Service Voirie Réseaux et Mobilité Urbaine à la DST Porto-Novo
adjagba@yahoo.fr

Mr. Vincent Choubiyi

Administrateur Civil Consultant en Gouvernance et Démocratie
SG/Mairie – Abomey – Calavi
Tél : +229 21 36 00 11
Vinchoubis@yahoo.fr

Mme. Agbali Julienne

C/SAIC Mairie Abomey – Calavi
Tèl : 97219748
Ajulienne2007@yahoo.fr

Avocetien Marc

Assistant c/SAIC Mairie Abomey – Calavi
Tél : 96 53 62 60

HOUNKPE Albert

Président du Comité de développement de Abomey-Calavi et
de l'Association des Amis de Présence Africaine/Conseiller Local
Tèl :+229 97 08 02 06
aapafricane@yahoo.fr

Mr. Guy Vidinhouédé

Directeur Général/DYJECK, SA
Tél : +229 21 33 13 11
dyjesck@yahoo.fr/vidinsgy@gmail.com

Mr. Olivier FREMONT

Country Manager/Représentant Résident de la Banque Mondiale,
World Bank Office Cotonou, Benin
Route de l' Aéroport, Avenue Jean Paul II
03BP2112 Cotonou
Tél : +229-21301777 / 21305857

Mr. Amadou Ibrahim

Senior Economist, AFTP4
World Bank Office
Cotonou, Benin
Route de l' Aéroport, Avenue Jean Paul II
03BP2112
Tél: + 229-21301777 / 21305857

Hoa-Binh ADJEMIAN

Chef de section Infrastructures Délégation de l'Union Européenne en République du Bénin
Tél : +229 21 31 26 17
Hoa-binh.adjemian@eeas.europa.eu

Mr. Gaston HOUNTONDI

Economiste – Chargé de projets

Agence Française de Développement-AFD-

Boulevard de France, 01 BP 38 Cotonou.

Tél : +229 21 31 34 53/00229 21 31 35 80/00229 21 31 20 18/00229 95 95 60 36

hountondji@afd.fr, www.benin.afd.fr

Mr. Isidore E. AGBOKOU

Assistant Représentant, Résident/ Programme, UNDP

00229 21 31 30 45 /21 31 30 21/00229 90 90 13 37/ 97 64 91 32

Mr. Janvier P. ALOFA

UNDP-Benin, Nat. Economist &MDG Specialist

00229 21 31 30 45/00229 97 98 58 89

Janvier.alofa@undp.org

Mr. Cossoba Nanako

Chargé de Programme, UN Capital Développement Fund, Bureau de PNUD

00229 21 31 30 45/00229 21 31 30 45

Mr. AHOGBE

Responsable des Routes et Infrastructure de Base

BOAD (Banque Ouest Africaine de Développement) 68, Avenue de la Libération,

Lomé - Togo

Tél : (228) 91 81 20 55

Email : boadsiege@boad.org

Mme Simone SOUDE

Née DAGNON

Ingénieur en Bâtiment

Directrice Générale

00229 97129225

Almegabtp@yahoo.fr

ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE

- ❖ Mission d'Evaluation Socio-économique et Environnementale des Réalisations du PGUD-2
Rapport Final – Avril 2012- Benin Option Environnement-

- ❖ Projet de Gestion Urbaine Décentralisée
Rapport d'Achèvement – Décembre 2004- SERHAU

- ❖ Groupe de la Banque Africaine de Développement
*Stratégie de Développement Urbain du Groupe de la Banque
Département des ressources et politiques opérationnelles*

- ❖ Développement Credit Agreement
*Second Decentralized city management Project Between Republic of Benin an
International Development association – 03 November 2005*

- ❖ Projet de Gestion Urbaine Décentralisée phase 2
*Accord de financement 4490 – BJ du 12 Septembre 2008
Document de projet concernant un crédit additionnel d'un montant de 40 millions de
dollars à la République du Bénin pour le second Projet de Gestion Urbaine
Décentralisée (PGUD-2)*

- ❖ International Monetary Fund
Third review under the extended credit facility arrangement – April 2012

- ❖ AGETUR
*Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2)
Rapport de Suivi Financier – Du 1^{er} Janvier 2012 au 31 Mars 2012*

- ❖ AGETUR
*Second Projet de Gestion Urbain Décentralisée (PGUD-2)
Financement Additionnel -Crédit IDA 4490-BJ
Rapport Financier Intérimaire – Trimestre finissant au 31 Mars 2012*

- ❖ Audit Externe des comptes 2010 du DGUD-2

Rapport sur les Etats Financiers – Avril 2011

- ❖ AGETUR :

Mission d'analyse préliminaire du Programme complémentaire du PGUD-2, Novembre 2007.

- ❖ SERHAU-SA & AGETUR.

Manuel d'exécution du PGUD, novembre 1999.

- ❖ SERHAU- SA :

Identification et évaluation des appuis à apporter aux quartiers défavorisés retenus par les communes ; Rapport Final VILLE DE Porto-Novo, Mars 2005

Projet d'aménagement de la Plage- Ouest de Cotonou ; Etude d'impact environnemental

Projet de Gestion Urbaine Décentralisée, Revue à mi-parcours. Rapport- Synthèse, Février 2003.

Rapport de synthèse des activités, Composantes A, B, et C au 31 décembre 2002. PGUD-2, Cotonou, février 2003

Rapport sur le contrôle Interne – Mai 2011

- ❖ Processus de Décentralisation au Benin

Architecture des Transferts Financiers Intergouvernementaux au Benin Rapport Final, Par Mr. Kofi Idao John EGBETO, Juin 2011

- ❖ Second Projet Urbaine Décentralisée (PGUD-2)

*Mission d'évaluation du 23 Mai au 10 Juin 2005
Aide mémoire.*

- ❖ Etude de Capitalisation des Etudes par les communes non Bénéficiaire du PGUD

Rapport Final /Juillet 2010 par DELTA INTRNATIONAL

- ❖ Audit Technique des composantes de PGUD-2 gérée par AGETUR

Composantes B et partiellement D / Rapport final, Mai 2012 par Mr. Dassi Paul HOUNHOUI, Consultant Indépendant et AGETUR

- ❖ Second Projet de Gestion Urbaine Décentralisée (PGUD-2)/ Crédit 4117 – BEN

Rapport de suivi financier (R.S.F) au 31.03.2012/ Composantes A, C, D(D1, D2, D3 aii et D3bii / Avril 2012-07-03

- ❖ ABE

Répertoire des indicateurs environnementaux de développement durable et de composantes statistiques du BENIN, Décembre 2002, 307 pages.

Guide général de réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement.

ABE/MEHU Cotonou, Février 2001. 76 pages,.

Guide sectoriel d'étude d'impact sur l'environnement des projets de route.

- ❖ INSAE

Cahier des villages et quartiers de ville Département de l'OUEME, Cotonou, Mai 2004

Cahier des villages et quartiers de ville Département du BORGOU, Cotonou, Mai 2004

ahier des villages et quartiers de ville Département du LITTORAL, Cotonou, Mai 2004

